La Vie au Poiré sur Vie, session de formation sur l'hydro-morphologie des cours d'eau, le 9 juin 2015.

SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Rapport annuel d'activité de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE

Année 2015

Approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 8 mars 2016

ZAE du Soleil Levant – 2 Impasse de l'Aurore
85800 GIVRAND
Tél. : 02.28.10.94.37 – Fax : 02.28.10.95.48
Courriel : sage.viejaunay@wanadoo.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES **1**

1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE **2**

2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE **3**

3. MISE EN ŒUVRE DU SAGE **13**

4. COMMUNICATION **23**

5. SUIVI ET EVALUATION **33**

6. ANALYSE – BILAN - PERSPECTIVES **36**

ANNEXE 1 : DOSSIERS REÇUS AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU EN 2015 ..... **37**

ANNEXE 2 : AUTRES REUNIONS ORGANISEES OU SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION **39**

ANNEXE 3 : RESULTATS DU SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE **43**

1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 LE BASSIN VERSANT ET LES MASSES D'EAU

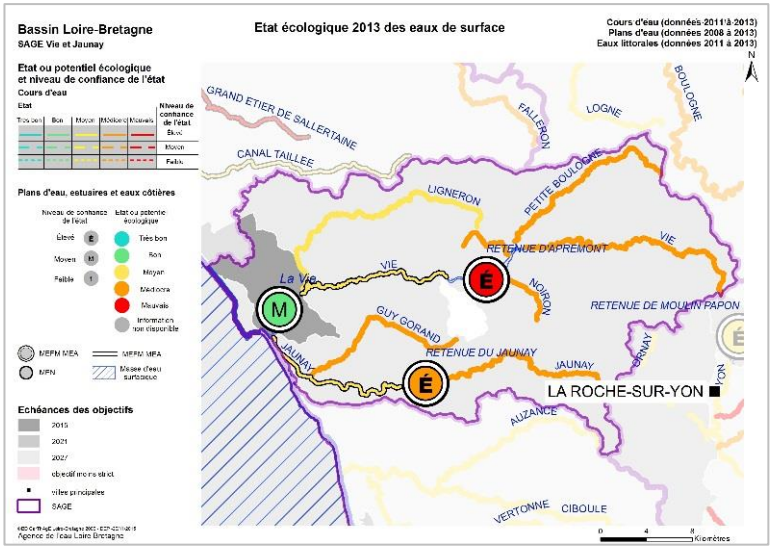

Le périmètre du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay s'étend sur un territoire de 780 km² et concerne 37 communes du département de la Vendée. L'axe principal du réseau hydrographique est le fleuve côtier la Vie, d'une longueur de 61 km, qui reçoit comme affluents principaux la Petite Boulogne, le Ligneron et le Jaunay. Le bassin versant est marqué par la diversité des paysages rencontrés d'est en ouest : au bocage succèdent des paysages de marais puis une façade littorale. La production d'eau potable est essentiellement assurée par deux retenues d'eau superficielle : Apremont (captage prioritaire) et le Jaunay, produisant 12 661 304 m³ d'eau potable en 2015 soit 98 % de la production totale du bassin versant.

16 masses d'eau ont fait l'objet d'une évaluation en 2013 au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. De 2011 à 2013, on note un maintien du bon état ou bon potentiel des masses d'eau « Estuaire de la Vie » et des trois masses d'eau souterraines, une dégradation du ruisseau de la Fontaine de la Flachaussière et une amélioration de la Vie amont et du Ligneron.

1.2 LE SAGE VIE ET JAUNAY

Les enjeux du SAGE sont la gestion quantitative de la ressource en eau, la qualité des eaux et la qualité des milieux aquatiques et humides.

Le SAGE Vie Jaunay est porté par le **Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay**, basé à Givrand et présidé par M. Hervé BESSONNET, Maire de Notre Dame de Riez. La **Commission Locale de l'Eau**, présidé M. Jean-Claude MERCERON, ancien sénateur de la Vendée, est composée de 40 membres (collège des collectivités : 20 membres, collège des usagers : 11 membres, collège des services de l'Etat : 9 membres).

L'équipe d'animation du SAGE est constituée de 2,5 Equivalent Temps Plein (ETP) : un poste d'animatrice, un demi-poste pour le secrétariat-comptabilité et un poste de chargé de mission.

Les dates clés du SAGE Vie et Jaunay

✓ *5 mars 2001* : Arrêté préfectoral fixant le périmètre d'élaboration du SAGE.

✓ *12 juillet 2002* : Arrêté préfectoral fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau.

✓ *15 juillet 2003* : Réunion instituant la Commission Locale de l'Eau. Le portage du SAGE est assuré par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

✓ *2004/2010* : Etudes d'élaboration du SAGE, adoption du projet de SAGE, consultation des collectivités, des chambres consulaires et du comité de bassin Loire-Bretagne.

✓ *15 septembre 2010 au 15 octobre 2010* : Enquête publique.

✓ *10 janvier 2011* : Adoption à l'unanimité du projet de SAGE par la CLE.

✓ *1er mars 2011* : Approbation par M. le Préfet de la Vendée.

✓ *3 mars 2011* : Publication de l'arrêté d'approbation. Le SAGE devient opposable.

✓ *2011 – 2016 :* Mise en œuvre du SAGE.

2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE

2.1 PARTICIPATION AUX REUNIONS

La CLE compte 40 membres : 20 pour le collège des élus, 11 pour le collège des usagers et 9 pour le collège des services de l'Etat.

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie trois fois en 2015 à l'Aiguillon sur Vie :

→ le 31 mars, avec un taux de participation de 40 %,
→ le 2 juillet, avec un taux de participation de 58 %,
→ le 3 novembre, avec un taux de participation de 50 %.

Deux réunions de Bureau ont eu lieu préalablement aux réunions de CLE :

→ le 25 février, à Saint Christophe du Ligneron, avec un taux de participation de 60 %,
→ le 6 octobre, à Landevieille, avec un taux de participation de 75 %.

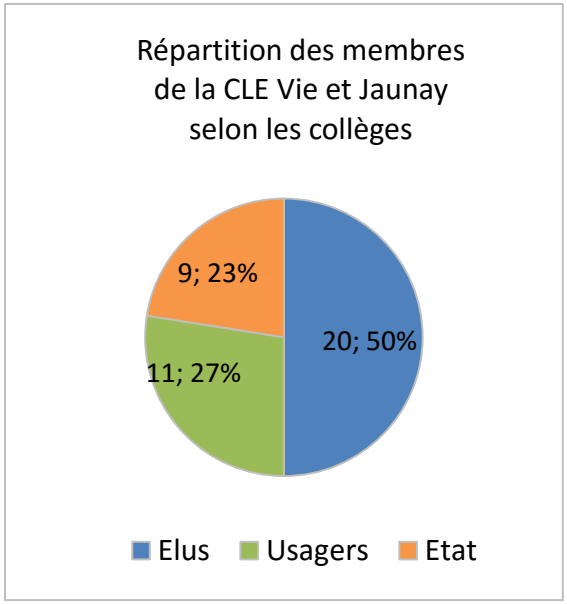

Le taux de participation moyen aux réunions de la CLE pour l'année 2015 est de 49 % (identique à 2014) avec un taux variable selon les collèges :

- collège des élus : 62 % (54 % en 2014),
- collège des usagers : 42 % (48 % en 2014),
- collège des services de l'Etat : 30 % (39 % en 2014).

2.2 LES DECISIONS DE LA CLE ET DU BUREAU

2.2.1 BUREAU DE LA CLE DU 25 FEVRIER 2015, SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON

- Préparation de la CLE : présentation du projet de rapport annuel 2014 et du tableau de bord, du programme d'actions prévisionnel et du budget 2015, point sur la préparation du CRBV 2015-2017 et du Contrat Territorial 2015-2019.

2.2.2 CLE DU 31 MARS 2015, L'AIGUILLON SUR VIE

- **Rapport annuel 2014 et tableau de bord 2012** : adoption à l'unanimité de ces deux rapports. Documents accessibles sur le site internet vie-jaunay.com, rubrique documentation : http://vie-jaunay.com/documentation.htm.
- **Projet de Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay 2015-2017 :**
  - → présentation du bilan du CRBV 2011-2013,
  - → présentation du projet de CRBV 2015-2017. Le projet est validé.
- **Point d'information sur le Contrat Territorial 2015-2019 :**
  - → Validation des masses d'eau prioritaires en fonction de chaque paramètre (nitrates, phosphore, carbone organique et pesticides).
  - → Choix de la stratégie et du scénario de gouvernance des actions agricoles : le scénario n° 4, basé sur une coordination et une communication par la CLE et sur une pluri-maîtrise d'ouvrage des actions est acté.
- **Présentation du projet de SDAGE Loire-Bretagne, du plan de gestion des risques d'inondation et du plan d'actions pour le milieu marin :**
  - → Avis de la CLE sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne : avis réservé en demandant expressément au comité de bassin de prendre en compte les spécificités hydrologiques internes au bassin Loire-Bretagne, en particulier des fleuves côtiers vendéens (forte variabilité intra-annuelle et inter-annuelle des écoulements en rivière), et de permettre aux SAGE concernés, à l'appui d'une analyse Hydrologie, Milieux, Usages, de définir localement les règles de gestion des prélèvements, en particulier hivernaux, dans le respect de l'équilibre entre satisfaction des usages et besoins des milieux aquatiques.

2.2.3 CLE DU 2 JUILLET 2015, L'AIGUILLON SUR VIE

- **Etude de détermination des volumes d'eau prélevables : restitution finale de l'étude**
  - → L'étude a été conduite sous la forme d'une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC)
  - → Trois scénarii étudiés pour les volumes prélevables hivernaux : 20 %, 40 % et 60 % du module.
  - → Validation de l'étude sous réserve d'un apport d'un complément pour le mois de novembre.
- **Présentation des programmes de travaux sur les cours d'eau et zones humides prévus sur la période 2015 à 2019**
  - → Avis favorable.
- **Point d'information sur les contrats en cours de préparation : Contrat Régional de Bassin Versant et Contrat Territorial**
  - → Avis favorable au Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017.

2.2.4 BUREAU DE LA CLE DU 6 OCTOBRE 2015, LANDEVIEILLE

- **Etude de détermination des volumes d'eau prélevables : complément apporté**
  - → Validation définitive de l'étude. Le mois de novembre est conservé dans la période de prélèvement hivernal qui s'étend du 1er novembre au 31 mars. Le Bureau a pris acte de la fragilité et de la variabilité des écoulements du mois de novembre et propose la mise en place d'un dispositif co-piloté par la CLE et les services de l'Etat pour le déclenchement du début des prélèvements hivernaux en fonction de la pluviométrie et de la situation des milieux aquatiques.
- **Préparation des projets 2016 :**
  - → GEMAPI : Le Bureau donne un avis favorable au dispositif envisagé pour la mise en place de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Vie et du Jaunay.
  - → MAEC : le Bureau propose la mise en place des MAEC à l'échelle du bassin versant de la Vie et du Jaunay.
  - → Plan de gestion durable des haies : le Bureau propose de généraliser les plans de gestion au-delà des sous-bassins versants « érosion ».
  - → Exposition « Sauvages des rues, belles et rebelles » : le Bureau approuve la décision de généraliser la mise à disposition de l'exposition à l'ensemble du bassin versant.
- **SCOT Pays de Saint Gilles Croix de Vie et Nord-Ouest Vendée : avis**
  - → Avis favorable aux SCOT tout en rappelant l'importance de prendre en compte les vallées de la Petite Boulogne et du Ligneron comme liens écologiques à préserver ou renforcer.

2.2.5 CLE DU 3 NOVEMBRE 2015, L'AIGUILLON SUR VIE

- **Information sur la réunion du Bureau du 6 octobre 2016 :**
  - → La CLE valide la proposition du Bureau de conserver la période de prélèvement hivernal du 1er novembre au 31 mars avec une date de début de prélèvement déclenchée selon les décisions de la CLE et des services de l'Etat.
  - → Validation de la stratégie envisagée pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.
- **Projet de Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du SAGE Vie et Jaunay :**
  - → Présentation du PAEC pour la campagne 2016, validation de la gouvernance et du périmètre : co-portage par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et la Chambre d'Agriculture de la Vendée. Les deux enjeux eau et biodiversité sont retenus et le périmètre correspond au périmètre du SAGE en intégrant les secteurs précédemment ouverts (Apremont et Marais du Jaunay).
- **Programme d'actions prévisionnel pour l'année 2016 et orientations budgétaires :**
  - → Adoption du programme d'actions prévisionnel et des orientations budgétaires.
  - → Les plans de gestion des haies seront proposés cette année aux exploitations situées dans le territoire prioritaire au titre du paramètre phosphore : les bassins versants amont des barrages et le bassin versant du Gué Gorand.
- **Questions diverses :**
  - → Plan de Prévention des Risques Littoraux Pays de Monts : La CLE souscrit aux objectifs de protection des personnes et des biens dans les zones soumises à risque d'inondation et de submersion et rappelle que l'ensemble des ouvrages de limite de salure des eaux doit être pris en compte.
  - → La CLE valide l'adhésion au code de bonne conduite sur les plantes invasives en Pays de la Loire.

2.3 RESUME DES AVIS DE LA CLE OU DU BUREAU

2.3.1 AVIS SUR LES PROJETS DE CONTRATS

Ces contrats permettent la mise en œuvre des objectifs et orientations du SAGE en bénéficiant de soutien financier de la Région via le Contrat Régional de Basson Versant (CRBV) et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département via le Contrat Territorial. Ces deux contrats se complètent et permettent ainsi d'obtenir un taux de financement jusqu'à 80 % pour certaines actions. La CLE s'est donc prononcé favorablement sur :

- **Le Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay 2015-2017**
  - → Périmètre : bassin versant Vie et Jaunay
  - → Durée : 3 ans
  - → Montant prévisionnel : 4 058 559 €
  - → Aide prévisionnelle de la Région des Pays de la Loire : 1 006 822 €
  - → 4 thématiques : économies d'eau, qualité de l'eau, milieux aquatiques, coordination et sensibilisation.

- **Le volet milieux aquatiques du Contrat Territorial 2015-2019**
  - → Périmètre : bassin versant Vie et Jaunay
  - → Durée : 5 ans
  - → Montant prévisionnel : 7 062 037 €
  - → Aide prévisionnelle de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 3 559 495 €
  - → Aide prévisionnelle du Département de la Vendée : 582 640 €
  - → Le volet pollutions diffuses est en cours d'élaboration et devrait être finalisé pour 2016.

Ces deux contrats sont basés sur des bases communes :

- un périmètre unique et cohérent : le périmètre du SAGE,
- un coordinateur : la Commission Locale de l'Eau,
- un échéancier commun : 2015 comme année de démarrage des deux contrats.

L'objectif recherché est une meilleure structuration, cohérence avec le SAGE et lisibilité des actions contractuelles engagées pour restaurer le bon état des eaux. Conjointement à ces contrats, un projet de Programme Agro-Environnemental et Climatique a été déposé pour la campagne 2016. Il permet de bénéficier de fonds européens pour le soutien des exploitations d'élevage s'engageant dans des systèmes de productions favorable à l'environnement (autonomie fourragère basée sur un niveau d'herbe important et réduction de l'utilisation des pesticides).

2.3.2 AVIS SUR LES PROJETS SOUMIS A AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Un seul dossier soumis à autorisation a été communiqué à la Commission Locale de l'Eau :

- Confortement et réalignement des ouvrages de défense contre la mer à Saint Hilaire de Riez (protection des secteurs des Mouettes et des Becs) porté par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Ce dossier n'appelant pas de remarques particulières au titre du SAGE, l'avis a donc été réputé favorable.

2.3.3 DOSSIERS SOUMIS POUR INFORMATION

Dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau

➢ ***Type de dossiers***

L'annexe 1 détaille l'ensemble des dossiers reçus. Les dossiers concernent :

- ***Les aménagements de lotissements et de zones d'activités***, soumis à partir d'1 ha aménagé, à une obligation de régulation des eaux pluviales et à partir de 1 000 m² à une prise en compte de l'impact sur les zones humides présentes. Ces dossiers représentent une surface aménagée de 21,6 ha.

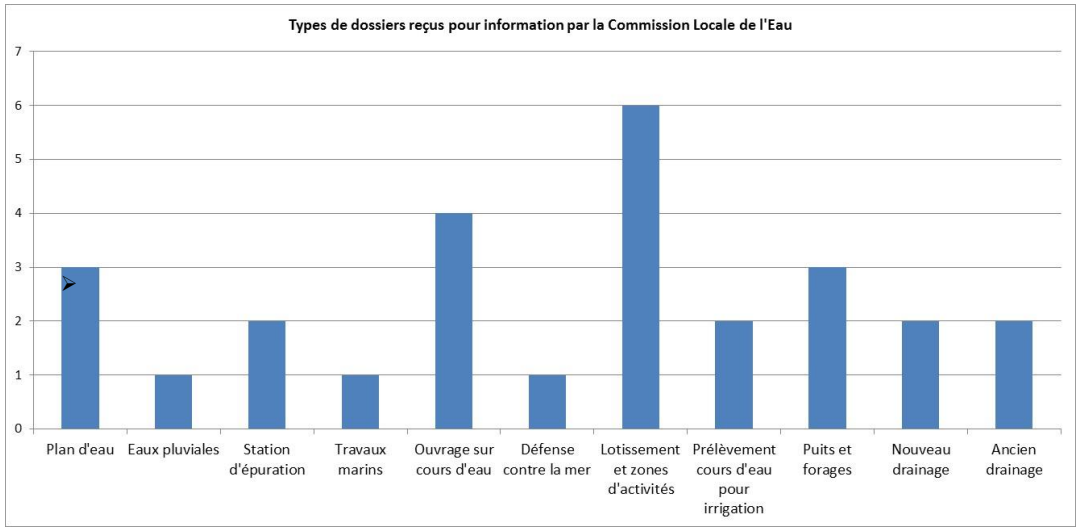

- ***Les travaux sur ouvrages situés sur cours d'eau :***

Les dossiers ayant fait l'objet d'une déclaration concernent des travaux menés ***au titre de l'amélioration de la continuité écologique*** sur des ouvrages Grenelle :

➢ La Réveillère sur le Jaunay amont dont les travaux sont portés par le SIAEP Vallée du Jaunay,

➢ Les deux ouvrages de La Planche du Gravier dont les travaux sont portés par le SIAEP Haute Vallée de la Vie.

- ***Les drainages agricoles :***

➢ Nouveaux drainages sur une superficie de 17,5 ha (9,6 ha sur la commune de Saint Julien des Landes et 7,9 ha sur la commune de l'Aiguillon sur Vie),

➢ Régularisation administrative et reconnaissance d'antériorité de drainages sur la commune de Saint Christophe de Ligneron pour une surface cumulée de 133 ha.

- Les prélèvements en eau superficielle et les plans d'eau à usage d'irrigation agricole :

- Déclaration d'existence d'un plan d'eau d'une superficie de 4,1 ha et installation d'un dispositif de pompage pour prélèvement hivernal dans le Ligneron, d'un volume maximal de 57 000 m^3, porté par le GAEC la Bironnière sur la commune de Saint Christophe du Ligneron,
- Autorisation temporaire de prélèvement dans les rivières en période estivale, pour un volume maximal de 1 000 000 m^3, porté par l'Association Syndicale des Marais de la Vie,
- Déclaration d'existence d'un plan d'eau d'une superficie de 2 ha, porté par l'ASL La Vallée de la Sauvagère sur la commune de Commequiers,
- Création d'un plan d'eau d'une surface de 1,2 ha et d'une capacité de 39 500 m^3, porté par M. Luc Bourmaud sur la commune d'Aizenay.

- Les puits et forages

- Déclaration d'existence d'un puits pour l'alimentation en eau des bâtiments d'élevage sur la commune de Saint Christophe du Ligneron pour un volume maximal de 2 200 m^3,
- Création d'un sondage de reconnaissance en eau route de Notre Dame de Riez (100 m de profondeur) par la société OLMIX,
- Révision de l'autorisation de prélèvement d'eaux souterraines pour le captage de Villeneuve (production d'eau potable), porté par le SIAEP Vallée du Jaunay pour un volume maximal autorisé de 600 000 m^3.

- L'assainissement collectif

- Nouvelle station d'épuration pour la commune de Martinet, porté par la communauté de communes du Pays des Achards,
- Extension de la station d'épuration, porté par la commune de la Chapelle Palluau.

- La défense contre la mer :

- Confortement de la digue des Demoiselles, sur la commune de Saint Hilaire de riez, porté par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

- Les eaux pluviales

- Aménagement d'un bassin de régulation des eaux pluviales secteur du Château Vieux, d'une surface de 14 ha, porté par la commune de Saint Hilaire de Riez.

- Le milieu marin

- Relevage du câble sous-marin EURAFRICA sur la commune de Saint Hilaire de Riez, porté par Orange.

Les nouveaux aménagements représentent une surface cumulée de 54 ha (45 ha en 2014).

- 21,6 ha pour l'aménagement de lotissements et de zones d'activités,

- 17,5 ha pour de nouveaux drainages,

- 14 ha pour la création d'un bassin de régulation des eaux pluviales de zones déjà urbanisées et à urbaniser,

- 1,22 ha pour la création d'un nouveau plan d'eau.

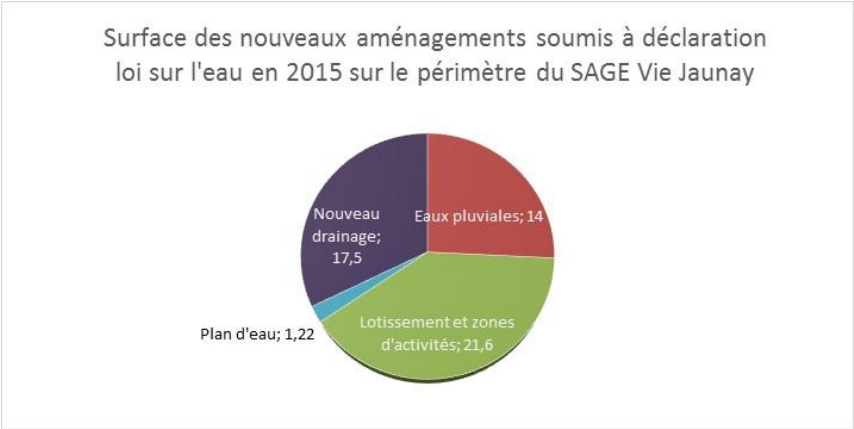

➢ ***Impacts des aménagements et prise en compte du SAGE***

Continuité écologique :

Les travaux portés par les SIAEP Haute Vallée de la Vie et Vallée du Jaunay répondent parfaitement à la disposition n° 20 du SAGE « Viser la continuité écologique des cours d'eau ». Ces travaux vont dans le sens d'une amélioration de la continuité écologique et de la réduction du taux d'étagement des cours d'eau. De même ces travaux devraient faciliter les processus d'auto-épuration des cours d'eau. ***Ce type de travaux contribue fortement à l'objectif de reconquête du bon état des eaux, ils sont à soutenir et à favoriser.***

Assainissement :

La nouvelle station de Martinet, d'une capacité de 1 400 EH, respecte les objectifs de qualité de l'eau de rejet fixé dans l'article 1 du règlement du SAGE, bien que située au-dessous du seuil des 2 000 EH. Les objectifs vont même au-delà des objectifs du SAGE pour le paramètre phosphore total en période d'étiage (1 mg/l***). Cette prise en compte de fragilité de la ressource en eau en période d'étiage traduite par un haut niveau d'épuration est à souligner***. Rappelons que la valeur seuil pour la classe de bonne qualité pour le paramètre phosphore est de 0,2 mg/l. Il est donc nécessaire que le niveau d'épuration des installations d'assainissement soit élevé.

Pour l'extension de la station d'épuration de la Chapelle Palluau (lagunes) portant sa capacité à 900 EH, le SAGE ne fixe pas d'objectifs spécifiques pour ces petites unités. Il préconise néanmoins d'étudier la faisabilité du non-rejet en période d'étiage.

Régulation des eaux pluviales :

L'article 4 du règlement du SAGE préconise des techniques alternatives de type infiltration à la parcelle, noues paysagères et/ou bassin enherbé de faible profondeur pour que la végétation hygrophile puisse s'installer et épurer les eaux pluviales. Il précise aussi une valeur de débit de fuite à 5 l/s/ha. Il est respecté dans 4 cas. ***Par contre, pour deux aménagements, la valeur référence prise en compte est celle du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 fixé à 20 l/s pour les aménagements couvrant une superficie entre 1 et 7 ha (et fixé à 3 l/s/ha pour les aménagements couvrant une superficie supérieure à 7 ha).*** Notons que sur ces deux aménagements la pluie centennale est prise en compte. Dans le SDAGE révisé, à défaut d'étude spécifique, la valeur retenue est de 3 l/s/ha quelque soit la surface de l'aménagement.

L'article 3 rappelle l'obligation pour les collectivités de réaliser une étude de zonage des eaux pluviales. Ce zonage a été réalisé par la commune de Saint Hilaire de Riez et se traduit notamment par l'aménagement de bassins de rétention permettant de réguler les eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel, ici le marais de Baisse.

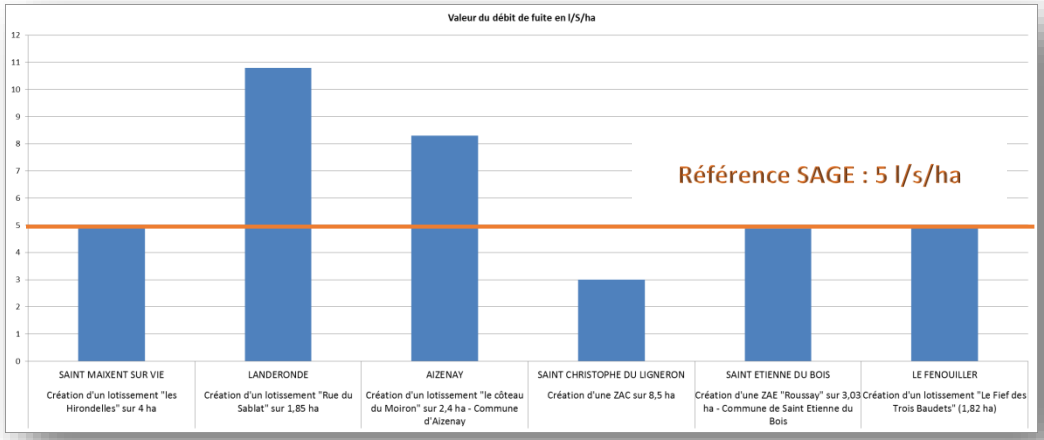

Zones humides :

Une création de mare de 500 m² a été notifié pour information à la CLE au titre de sa situation en zone humide article 5. Ces travaux ne sont pas soumis à l'article 5 du SAGE car non soumis à la loi sur l'eau (< 1 000 m²).

De manière générale, les PLU et SCOT interdisent les affouillements en zone humide.

Dans le cadre d'aménagements de lotissements, de zones d'activités ou de plans d'eau, ***7 010 m² de zones humides non protégées par l'article 5 sont impactées. La compensation pour ces zones portent sur une surface 8 275 m²*** et consistent en un aménagement des bassins d'orage en pente douce avec une lame d'eau permanente permettant le développement de la végétation de berges, ou bien, pour 7000 m², par l'arrêt de l'exploitation d'un étang permettant de maintenir en eau les zones humides adjacentes qui seront gérées par fauche tardive avec exportation. Les nouveaux drainages n'impactent pas de zones humides article 5.

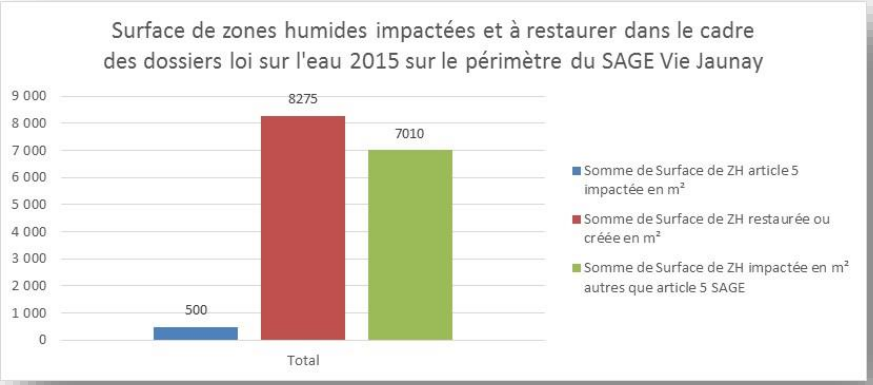

Gestion quantitative :

Le SAGE ne règlemente pas spécifiquement les prélèvements, au-delà de la disposition n° 11 qui vise à favoriser la création de retenues de substitution à remplissage hivernal. Notons qu'une étude de détermination des volumes d'eau prélevables a été réalisée. Le cumul des nouveaux prélèvements hivernaux pour 2015 est de :

- 57 000 m³ pour les prélèvements directs en cours d'eau (le Ligneron),
- 39 500 m³ pour les prélèvements par interception d'écoulement (la Vie amont).

Impacts sur les masses d'eau

Le Ligneron (projets d'irrigation agricole et création d'un ZAC) et le Jaunay amont (station d'épuration de Martinet, création de mare, restauration d'ouvrage et lotissement) sont les masses d'eau concernées par le plus grand nombre de dossiers.

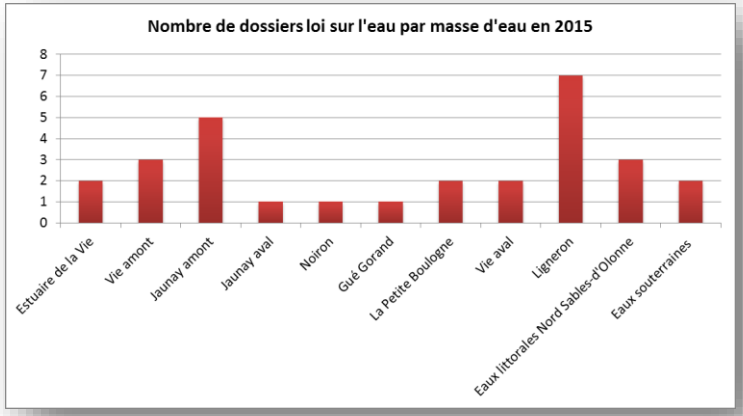

2.4 AUTRES ACTIONS OU REUNIONS ORGANISEES OU SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

Le détail des réunions, suivies ou initiées par l'équipe d'animation du SAGE, hors réunions de Bureau et de CLE, figure en annexe 2. Elles représentent 103 réunions, rendez-vous, comités techniques, comités de pilotage, interventions extérieures, organisation et participation à des journées d'information.

Quatre types de missions ressortent :

- **La préparation de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE à travers :**
  - La mise en place de la stratégie de bassin versant : périmètre des contrats, gouvernance, articulation des démarches,
  - La préparation du Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017,
  - La préparation du volet pollutions diffuses du Contrat Territorial 2015-2019,
  - La préparation de la campagne 2016 des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Démonstration sur l'exploitation durable des haies, le 3 mars 2015

- **La mise en place d'actions spécifiques d'animation, de formation et de sensibilisation des acteurs du territoire organisées en partenariat :**
  - Démonstration sur l'exploitation durable des haies pour les agriculteurs et les collectivités organisée le 3 mars à Beaufou (80 participants),
  - Formation sur l'hydro-morphologie des cours d'eau pour les élus et membres de la CLE organisée le 9 juin au Poiré sur Vie (30 participants),
  - Formation sur l'entretien des espaces sans pesticides pour les agents territoriaux :
    - les 15 et 16 octobre à Coëx « Vers des pratiques zéro-pesticide dans les cimetières » (16 agents),
    - les 8 et 9 décembre au Poiré sur Vie « Entretien éco-responsable des sols sportifs » (15 agents) ;
  - Mise en place d'un programme autour de l'exposition « sauvages des rues, belles et rebelles » à destination du grand public sur deux communes,
  - Interventions auprès des scolaires.

Formation sur l'hydro-morphologie des cours d'eau, le 9 juin 2015

- **Les actions spécifiques autour de la gestion quantitative de la ressource en eau :**
  - Pilotage de l'étude de détermination des volumes d'eau prélevables sur le périmètre du SAGE Vie Jaunay.

- **La participation aux démarches départementales, régionales et de bassin :**
  - Rencontres des animateurs de SAGE, colloques régionaux, démarches départementales.

Formation « Vers des pratiques zéro pesticide dans les cimetières », les 15 et 16 octobre 2015

3. MISE EN ŒUVRE DU SAGE

3.1 ETAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIONS DU SAGE

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	Disposition n° 1 : Sensibliser la population à l'usage économe de l'eau, à l'amélioration de la qualité des eaux et à la préservation des milieux	A.I.1 : Améliorer l'information de l'ensemble de la population du bassin pour élargir la concertation et sensibiliser le public		Lettre de la gestion de l'eau, présentoirs à documentation, participation aux manifestations sur l'eau et l'environnement, programme d'animations "Sauvages des rues, belles et rebelles"	SMMVLJ -SAGE et collectivités
		A.I.2 : Créer un site Internet pour le SAGE		www.vie-jaunay.com	SMMVLJ-SAGE
		A.I.3 : Diffuser les résultats et encourager les efforts sur les pratiques agricoles		Témoignage d'agriculteurs sur l'entretien, la gestion et la valorisation des haies	SMMVLJ-SAGE
		A.I.4 : Sensibiliser le public scolaire		Programmes pédagogiques sur l'eau dans les écoles et animations "Ricochets" à l'usine du Jaunay	Vendée eau et SMMVLJ-SAGE
		A.I.5 : Identifier et coordonner les actions du SAGE avec celles des SAGE voisins		/	/
	Disposition n° 2 : Autoriser les transferts entre bassins versants			Interconnexion à l'échelle de la Vendée	Vendée Eau
	Disposition n° 3 : Affecter prioritairement toute nouvelle ressource à la production d'eau potable	A.II.1 : Optimiser la connaissance sur les ressources en eaux souterraines		Recherche sur la commune de Beaufou	Vendée Eau
		A.II.2 : Protéger qualitativement et optimiser quantitativement les captages de Commequiers et Notre Dame de Riez		Révision des Périmètres de Protection des Captages	Vendée Eau
Maîtriser les besoins futurs	Dispositionn° 4 : Réduire les volumes moyens unitaires consommés			Appel à projets sur les économies d'eau dans le cadre du CRBV	SMMVLJ-SAGE
	Disposition n° 5 : Réduire les consommation en eau dans les équipements et bâtiments publics	A.II.3 : Encourager l'installation d'équipements économes et/ou réutilisateurs d'eau		Appel à projets sur les économies d'eau dans le cadre du CRBV	SMMVLJ-SAGE
	Disposition n° 6 : Réduire les consommations dans les campings	A.II.4 : Encourager la mise en place d'équipements économes en eau dans les campings		/	/
		A.II.5 : Engager une étude sur la tarification différenciée de l'eau		Tarification différenciée en place : "période normale " et "période estivale"	Vendée Eau
	Disposition n° 7 : Favoriser la réutilisation des eaux	A.II.6 : Engager des expérimentations sur la réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, sur des stations tests de taille conséquente		Etude "Ressource en eau"	CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie
	Disposition n° 8 : Mise en cohérence des programmes de développement avec les potentialités de la ressource			Dans le cadre de l'élaboration/révision des SCOT	Collectivités
	Disposition n° 9 : Développer les techniques et les politiques agricoles économes en eau	A.II.7 : Optimiser les pratiques agricoles économes en eau		/	/
Gérer les niveaux d'eau	Disposition n° 10 : Optimiser les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques selon une approche globale intégrant l'ensemble des usages et des enjeux	A.II.8 : Définir des objectifs de niveaux d'eau dans les marais		Etude "Continuité écologique" et étude de définition du volet milieux aquatiques du Contrat Territorial	SMMVLJ, SIAEP
	Disposition n° 11 : Favoriser la création de retenues de substitution	A.II.9 : Favoriser la création de retenues de substitution aux prélèvements directs dans les cours d'eau en période d'étiage		Etude "Ressource en eau"	CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie

	Réalisé
	En cours
	Non réalisé

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Lutter contre l'eutrophisation	Disposition n° 12 Lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau par une amélioration des pratiques agricoles Disposition n° 14 Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine agricole	A.III.1 : Etendre et conforter les actions d'amélioration des pratiques issues des programmes EVE à l'ensemble du bassin versant (agriculteurs, collectivités, particuliers)		Gouvernance du Contrat Territorial Vie et Jaunay défini	SMMVLJ-SAGE, SIAEP Haute Vallée de la Vie et SIAEP Vallée du Jaunay, structures agricoles
		A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisées par type d'usagers		Données OAPP pour les pesticides	SMMVLJ-SAGE
	Disposition n° 13 Fiabiliser la collecte des eaux usées		Selon la programmation des collectivités	Réhabilitation des systèmes d'assainissement par les collectivités (stations et réseaux)	Collectivités
	Disposition n° 15 Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine non agricole	A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisées par type d'usagers		Données OAPP + enquête collectivités	SMMVLJ-SAGE
		A.III.5 : Mettre en place une charte des jardineries		Arrêt de la charte en 2015	Vendée Eau
Contrôler les transferts et les ruissellements vers les cours d'eau	Disposition n° 16 Cartographier les zones à fort potentiel érosif	A.III.4 : Cartographier les zones les plus sensibles à l'érosion et au transfert de polluants	Sur le bassin versant	Etude érosion	SMMVLJ-SAGE
Assurer la protection du milieu marin	Disposition n° 17 Protéger le milieu marin	A.III.3 : Inciter à la remise en état des dispositifs d'assainissement individuel défaillants pour les « points noirs » reconnus par les SPANC		Diagnostics réalisés - Financement possible dans le cadre du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Collectivités porteuses des SPANC et Agence de l'Eau
		A.III.11 : Réaliser un diagnostic du port dans le cadre du « programme environnement portuaire »		Diagnostic environnemental	Conseil Général, SEMVIE
	Disposition n° 18 Etudier la richesse biologique de l'estuaire de la vie	A.III.10 : Améliorer la connaissance de la relation du système fleuve-mer et du système côtier en qualité et en quantité		Synthèse des connaissances dans le cadre d'un stage	SMMVLJ
Autres	Autres actions	A.III.6. Encourager l'extension volontaire des bandes enherbées à tous les cours d'eau		Plans d'actions sur les 3 sous-bassins versants pilotes "Erosion"	SMMVLJ-SAGE
		A.III.7. Réaliser un inventaire du maillage bocager pour permettre une protection lors de la révision du SAGE		Diagnostic du bocage sur les 3 sous-bassins versants pilotes "Erosion"	SMMVLJ-SAGE
		A.III.8. Favoriser l'implantation d'aménagements diffus contribuant au ralentissement des écoulements (talus, haies…)		Plans d'actions sur les 3 sous-bassins versants pilotes "Erosion"	SMMVLJ-SAGE
		A.III.9. Accompagner les communes à la réalisation de zonage pluvial par la mise à disposition d'une assistance technique		/	/
		A.III.12. Equilibrer le réseau de surveillance de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant		Réseau de suivi de la qualité biologique et physico-chimique sur l'ensemble du bassin	SMMVLJ - SAGE SIAEP

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Préserver les zones humides et les cours d'eau	Disposition n° 19 Préserver les zones humides	A.IV.5 : Créer, restaurer, entretenir et mettre en valeur les zones humides		Restauration et entretien des zones humides de marais	SMMVLJ
		A.IV.6 : Créer des corridors écologiques entre les zones humides		Trame verte et bleue	Collectivités porteuses des SCOT
	Disposition n° 20 Viser la continuité écologique des cours d'eau	A.IV.1 : Utiliser l'inventaire du réseau hydrographique réalisé par la DDTM en le complétant par un inventaire du petit chevelu		/	/
		A.IV.7 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des marais		Etude de programmation des travaux 2015-2019	SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay
		A.IV.8 : Diagnostiquer l'état et le rôle hydraulique des ouvrages présents sur cours d'eau et définition d'un programme d'actions		Etudes "Continuité écologique"	SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay
		A.IV.9 : Engager une action spécifique pour l'équipement de passes à poissons sur les ouvrages infranchissables dans le cadre d'une action concertée en lien avec les niveaux d'eau		Etudes "Continuité écologique"	SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay
Améliorer la gestion hydraulique et assurer l'entretien des marais		A.IV.12 : Optimiser la gestion des niveaux d'eau pour la création et l'entretien des frayères naturelles		Etudes "Continuité écologique"	SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay
		A.IV.10 : Recenser les plans d'eau		/	/
Autres		A.IV.2 : Préserver et pérenniser les modes de gestion agricole extensive des prairies basses et des milieux humides à proximité des cours d'eau		MAEC Apremont et Marais	Chambre d'Agriculture - SMMVLJ - ADBVBB
		A.IV.3 : Actualiser les inventaires des espèces envahissantes et recenser les espèces proliférantes sur l'ensemble du bassin versant		Réalisé sur le bassin aval	SMMVLJ
		A.IV.4 : Définir un plan d'actions cohérent sur le bassin versant pour lutter contre les espèces animales et végétales envahissantes ou proliférantes		Réalisé sur le bassin aval	SMMVLJ
		A.IV.11 : Diagnostiquer, encourager et accompagner l'entretien collectif des réseaux tertiaires des marais		MAE Marais breton	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
		A.IV.13 : Harmoniser et coordonner les pratiques d'entretien des plans d'eau		/	/

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Maintenir les structures opérationnelles existantes	Disposition n° 21 Maintenir les structures opérationnelles existantes	A.V.1 : Créer une structure administrative de coordination		Syndicat Mixte à la carte	SMMVLJ

Une bonne partie des dispositions du SAGE est en marche, notamment via les opérations de contractualisation, que la cellule d'animation du SAGE coordonne. La taille du territoire (37 communes) permet en effet de mettre en place des opérations de bassin versant à l'échelle du territoire du SAGE sans découpage supplémentaire. D'abord mise en place pour le CRBV 2011-2013, cette contractualisation à l'échelle du périmètre du SAGE avec une coordination par la CLE a été proposé pour le nouveau Contrat Territorial en regroupant également les thématiques « milieux aquatiques » et « pollutions diffuses » dans un seul Contrat. Un travail important sur la gouvernance a été mené en 2015 permettant de positionner la CLE au cœur du dispositif de pilotage et de suivi. La communication, la sensibilisation et la formation ont été particulièrement développées en 2015 avec une volonté de communication directe auprès des exploitants agricoles.

La CLE a fait le choix de ne pas réviser le SAGE avant le nouveau SDAGE 2016-2021 et ainsi de se consacrer pleinement à la phase de mise en œuvre notamment via la contractualisation. La révision du SAGE sera alors envisagée en 2017.

Au regard de ce qui est inscrit dans le SAGE en vigueur, les dispositions ou actions suivantes ont encore été peu mises en œuvre :

- Action A.I.5 : L'identification et la coordination des actions du SAGE avec des SAGE voisins. Cette action se traduit par des échanges d'expérience informels entre animateurs des SAGE voisins ainsi que des réunions organisées à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.
- La disposition n° 9 : Développer les techniques et les programmes agricoles économes en eau. Ce point fait partie d'un des volets du plan d'actions de l'étude volume d'eau prélevables validée en 2015.
- La disposition n° 10 : Optimiser les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques selon une approche globale intégrant l'ensemble des usages et des enjeux. Cette disposition vise à ce que la CLE définisse des objectifs de gestion des niveaux d'eau par saison et par compartiment. Cette approche existe sur les marais du Jaunay et reste à formaliser sur les autres marais. Elle est dépendante de l'avancement du projet « Ressource en eau ».
- Action A.III.9 : Accompagner les communes à la réalisation de zonage pluvial par la mise en place d'une assistance technique. Peu de communes réalisent un zonage d'eau pluvial et le cas échéant s'entoure alors de bureaux d'études spécialisés. Cette compétence reviendra d'ici 2020 aux Communautés de communes avec qui un échange sur les enjeux et les orientations du SAGE pourrait être proposé.
- Action A.IV.I : Inventaire du réseau hydrographique. Une démarche est initiée en Vendée en 2016 sous l'égide de la Préfet sur des sites pilotes. La CLE a souhaité être associée.
- A.IV.10 : Recenser les plans d'eau et A.IV.13 : Harmoniser et coordonner les pratiques d'entretien des plans d'eau. La thématique des plans d'eau sera à développer dans les prochaines années afin de mieux connaître et surtout proposer des améliorations pour réduire les impacts. Là encore un volet sensibilisation et pédagogie est à développer. La CLE s'appuiera sur les études déjà réalisées sur le bassin versant et le retour d'expériences d'autres territoires.

3.2 L'ETAT DES MASSES D'EAU – EVALUATION 2013

8 masses d'eau sont concernées par l'objectif 2015, 4 atteignent l'objectif selon l'évaluation 2013 : les 3 masses d'eau souterraines et la masse d'eau de estuaire de la Vie. 4 masses d'eau n'atteignent pas le bon état ou bon potentiel selon l'évaluation 2013 :

- La Vie et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue d'Apremont : état médiocre. Néanmoins l'évolution est positive depuis l'évaluation 2011 : cette masse d'eau gagne en effet une classe de qualité du fait de l'amélioration de l'indice poissons.
- La Vie depuis la retenue d'Apremont jusqu'à l'estuaire : l'état est moyen et stable depuis l'évaluation 2011.
- La Petite Boulogne et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue d'Apremont : l'état est médiocre et stable depuis l'évaluation 2011.
- La masse d'eau côtière Nord Sables d'Olonne : l'état est médiocre. Il perd une classe de qualité depuis l'évaluation 2011 du fait de l'absence d'algues à la station de mesure.

On peut noter également une amélioration du Ligneron (indice poissons) mais une dégradation du ruisseau de la Fontaine de la Flachaussière (qualité physico-chimique de l'eau).

Pour l'état des masses d'eau « Plans d'eau » notons une incohérence entre les cartes et les données mises en ligne sur le site de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Une retenue a gagné une classe de qualité, reste à confirmer laquelle.

Les masses d'eau Noiron et Fontaine de la Flachaussière ne font pas l'objet de travaux et d'actions spécifiques.

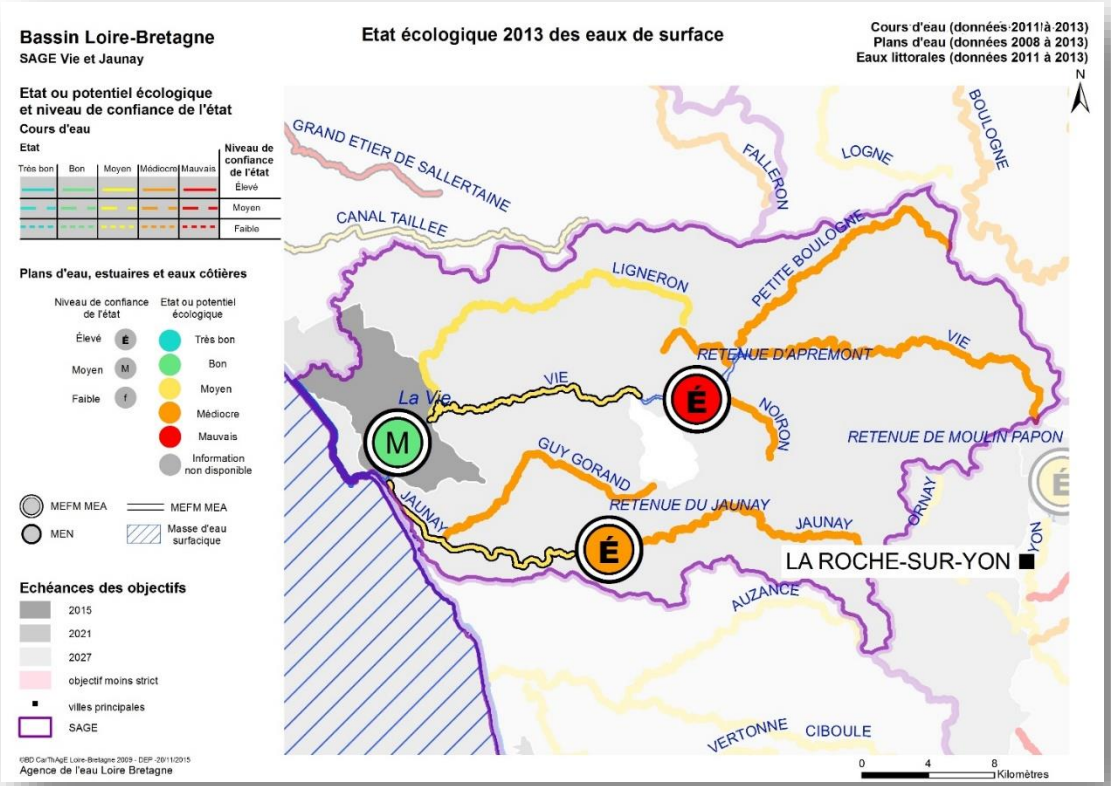

Etat des masses d'eau « cours d'eau »

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif SDAGE 2010-2015	Etat écologique 2011	Etat écologique 2013	Evolution Etat écologique 2011-2013
FRGR0563	LA VIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE D'APREMONT	**2015**			↑
FRGR0564b	LA VIE DEPUIS LA RETENUE D'APREMONT JUSQU'A L'ESTUAIRE	**2015**			→
FRGR0565	LA PETITE BOULOGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE D'APREMONT	**2015**			→
FRGR0566a	LE JAUNAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU JAUNAY	2021			→
FRGR0566c	LE JAUNAY DEPUIS LA RETENUE DU JAUNAY JUSQU'A L'ESTUAIRE	2027			→
FRGR1975	LE GUE GORAND ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE JAUNAY	2021			→
FRGR1992	LE NOIRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE D'APREMONT	2027			→
FRGR2010	LA FONTAINE DE LA FLACHAUSSIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE D'APREMONT	2021			↓
FRGR2017	LE LIGNERON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIE	2021			↑

Etat de la masse d'eau
Mauvais
Médiocre
Moyen
Bon
Très bon

Evolution de l'état écologique

Amélioration ↑

→ Stable

↓ Dégradation

Etat des masses d'eau « Plan d'eau »

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif SDAGE 2010-2015	Etat écologique 2011	Etat écologique 2013	Evolution Etat écologique 2011-2013
FRGL149	RETENUE D'APREMONT	2021			↑
FRGL148	RETENUE DU JAUNAY	2021			→

Etat des masses d'eau de transition et littorales

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif SDAGE 2010-2015	Etat écologique 2011	Etat écologique 2013	Evolution Etat écologique 2011-2013
FRGT29	LA VIE	**2015**			→
FRGC50	NORD SABLES-D'OLONNE	**2015**			↓

Etat des masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif SDAGE 2010-2015	Etat écologique 2011	Etat écologique 2013	Evolution Etat écologique 2011-2013
FRGR028	VIE JAUNAY	**2015**			→
FRGG033	SABLE ET CALCAIRE LIBRE DU BASSIN TERTIAIRE LIBRE DE JAUNAY	**2015**			→
FRGG125	SABLE ET CALCAIRE CAPTIF DU BASSIN TERTIAIRE DE JAUNAY	**2015**			→

Bassin Loire-Bretagne
SAGE Vie et Jaunay

Etat chimique 2013 des eaux souterraines

Données 2008 à 2013

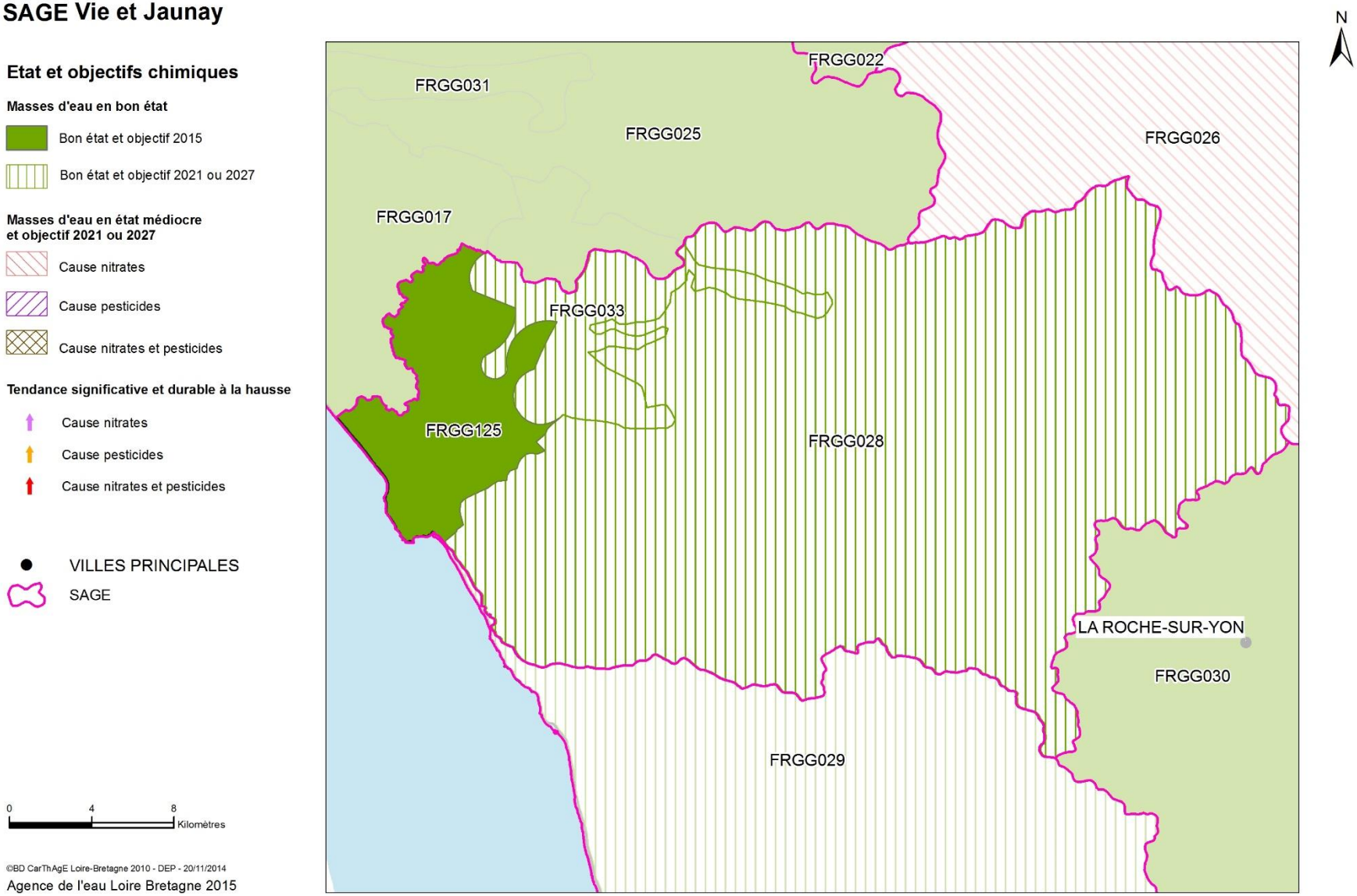

3.3 LES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

3.3.1 LE CONTRAT TERRITORIAL

L'année 2015 fut mise à profit pour donner suite au trois Contrats Territoriaux qui se sont terminés fin 2014.

Pour commencer, la couverture du territoire a changé. En effet, le territoire était intégralement couvert par trois Contrats différents. Il a donc été décidé de simplifier cette mise en œuvre en instituant un Contrat unique couvrant l'intégralité du territoire Vie et Jaunay. L'échelle de travail « sous bassin versant majeur » devenant l'échelle de travail « masse d'eau ». De plus, cette dernière correspond parfaitement aux demandes de la Directive Cadre sur l'Eau.

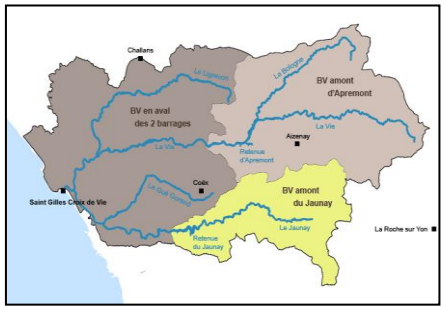

Pour assurer le pilotage de ce Contrat Territorial unique, le Syndicat Mixe des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, de par sa compétence SAGE, est devenue la structure coordinatrice. Son instance de concertation, la Commission Locale de l'Eau est devenue le Comité de Pilotage du nouveau Contrat 2015-2019.

Ce comité de pilotage est épaulé par deux comités techniques représentant les deux volets du Contrat Territorial :

- ➔ un comité technique milieux aquatiques,
- ➔ un comité technique pollutions diffuses (ce dernier est complété par un groupe agricole spécifique).

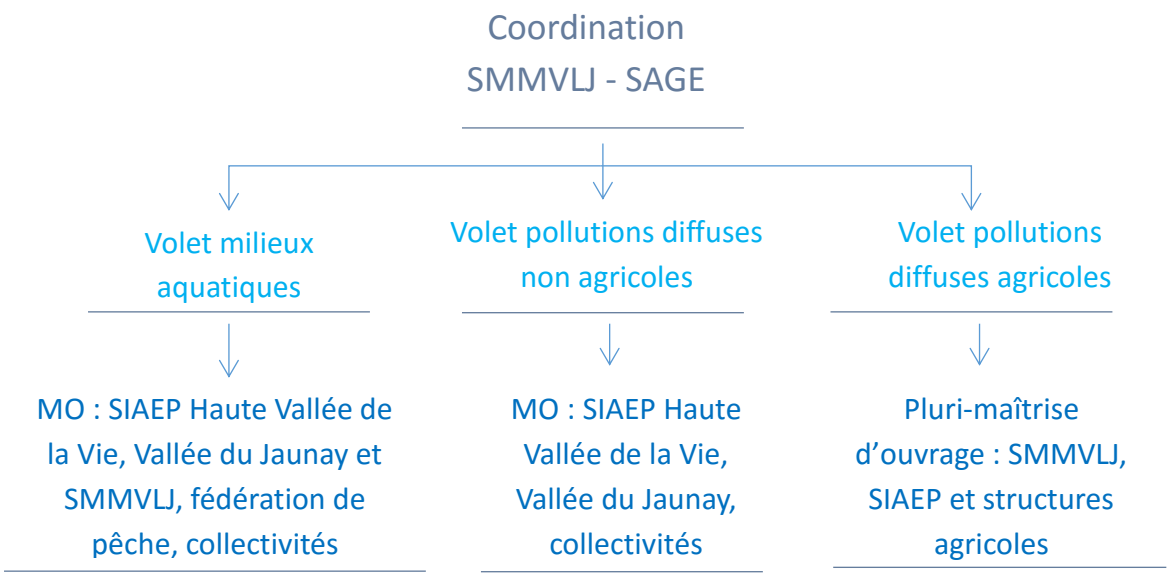

Ainsi, sur l'année 2015, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a mis en place et organisé :

- cinq réunions techniques de préparation le 26 janvier, 26 février, 17 mars, 29 juin et 12 novembre,
- une audition des maîtres d'ouvrage agricole le 5 mars,
- trois comités techniques le 4 mai, le 11 septembre et le 25 septembre,
- trois comités de pilotage le 17 février, 2 juin et 11 décembre,
- ainsi qu'une réunion spécifique au volet pollutions diffuses non agricole le 2 décembre.

Ces réunions sont intervenues en marge des 3 CLE organisées sur l'année 2015.

3.3.2 LE CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT (CRBV) 2015-2017

Ce Contrat est proposé par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour faciliter la mise en œuvre des SAGE approuvés. Un premier Contrat a couvert la période 2011-2013, prolongé pour l'année 2014, par avenant.

Un appel à projet a donc été lancé fin 2014 suite au bilan du premier CRBV auprès des maîtres d'ouvrage potentiels : collectivités et leurs regroupements, fédération de pêche, associations…. Coordonné par la Commission Locale de l'Eau, il est porté par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay dans le cadre de sa compétence SAGE. Il s'est structuré autour des objectifs du SAGE :

- Economies d'eau,
- Amélioration de la qualité de l'eau,
- Restauration des milieux aquatiques et humides,
- Sensibilisation, communication et coordination.

Suite à l'avis favorable des élus de la Commission Régionale d'Aménagement du territoire le 24 juin, le CRBV Vie et Jaunay a été signé le 29 septembre 2015.

Visite de terrain à Saint Révérend

Signature du CRBV 2015-2017 à Givrand

4. COMMUNICATION

4.1 PILOTAGE DES ACTIONS DE COMMUNICATION

La communication du SAGE est pilotée par le groupe « communication » et mise en œuvre par l'équipe d'animation du SAGE.
Le groupe s'est réuni le 20 janvier, 2 avril et 5 octobre 2015.

Les membres du groupe communication du SAGE Vie Jaunay :

- Représentants des communes :
  - Commequiers (M. Jean-Paul CHATELLIER)
  - Beaulieu sous la Roche (M. Claude GROUSSIN)
  - Givrand (Mme Magali BERTHO)
  - Saint Révérend (Mme Sylvaine LACAN)
- Représentants de structures et d'associations :
  - Chambre d'agriculture (Mme Florence PAYRAUDEAU)
  - Comité de Protection de la Nature et des Sites (M. Alain TREMBLAIS)
  - Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Mme Mélanie BROCHARD)
  - CLCV (M. Bertrand DEFAYE),
  - Vendée Eau (MM. Auguste GUILLET et Fabrice GARON)
- Usagers : M. Claude SKALINSKI (Le Fenouiller).

La communication s'est organisée autour des objectifs suivants :

- former aux enjeux dans une perspective de prise de décision des acteurs,
- sensibiliser les acteurs locaux et la population à l'importance de l'eau et à sa protection,
- faire connaître le SAGE et faciliter l'accès à l'information.

Les actions suivantes ont été réalisées en 2015 :

- Action n° 1 : Programme sur le jardinage au naturel et la réduction des pesticides par les particuliers,
- Action n° 2 : Formation des élus et des membres de la CLE sur l'hydro-morphologie des cours d'eau,
- Action n° 3 : Formations des agents des collectivités locales,
- Action n° 4 : Lettre de la gestion de l'eau,
- Action n° 5 : Site internet,
- Action n° 6 : Participations aux manifestations sur l'eau et l'environnement,
- Autres actions : Information via les bulletins municipaux et sensibilisation des scolaires lors des visites de l'usine d'alimentation en eau potable du Jaunay.

Les fiches techniques existantes (collection de 26 fiches) sont utilisées en fonction des besoins. Des actualisations d'anciennes fiches sont néanmoins à réaliser régulièrement. L'action auprès des Conseils Municipaux des Enfants n'a pas été renouvelée cette année, une réflexion sur les modalités de mise en œuvre de cette action est à mener avant de la reconduire, en s'appuyant par exemple sur l'utilisation de la malle Ricochets, qui requière du temps d'animation.

4.2 ACTION N° 1 : PROGRAMME SUR LE JARDINAGE AU NATUREL ET LA REDUCTION DES PESTICIDES PAR LES PARTICULIERS

Contexte et objectifs de l'action

Réduire l'usage des pesticides par les particuliers et économiser l'eau au jardin. Favoriser le jardinage au naturel.

Public visé

Particuliers, habitants du bassin versant, résidents secondaires.

Contenu détaillé

Les communes du bassin versant ayant considérablement réduit l'utilisation des pesticides sur les espaces publics au regard de leur toxicité et leur impact sur l'eau et l'environnement, il apparaît nécessaire d'accompagner ce changement de pratiques.

L'exposition « Sauvages des rues, belles et rebelles » développée par les CPIE des Pays de la Loire est apparu comme un support pertinent pour amorcer la discussion avec les habitants au sujet des soi-disant « mauvaises herbes », et, développer un programme d'animations autour de la réduction des pesticides, de la connaissance de la flore locale et du jardinage au naturel.

Cette exposition artistique mettant en valeur différentes plantes des rues est à disposer en extérieur, dans les rues, pendant environ 3 semaines. Elle s'accompagne d'un quizz déambulation.

Elle a été testée sur deux communes avec l'appui du CPIE Logne et Grandlieu :

- Saint Gilles Croix de Vie du 5 juin au 31 juillet,

- Apremont du 11 septembre au 11 octobre 2015.

Chaque commune a développé avec la Commission Locale de l'Eau un programme d'animations adapté à son contexte paysager et construit avec les partenaires locaux : associations (Jardins familiaux, Association V.I.E. et CPNS 85 pour Saint Gilles Croix de Vie), botanistes (Pascal Naud et Cédric Perraudeau) :

- Inauguration de l'exposition,
- Ouverture de jardins au cours du week-end « Bienvenue dans mon jardin au naturel » organisé par les CPIE (jardin de M. et Mme Tramoy et jardins familiaux du Sablais),
- Animations : jardinage au naturel aux jardins familiaux du Sablais, pollinisateurs,
- Exposé débat « Cultiver son jardin avec la biodiversité »,
- Projection « Comment jardiner efficace sans labourer la terre, avec la méthode du paillage et la complicité des auxiliaires de la terre »,
- Sorties botaniques,
- Information des écoles et visite de l'expo par les enfants et enseignants.

Résultats

- L'exposition a été bien accueillie et perçue par les habitants,
- Les animations ont rencontrées plus ou moins de succès selon les dates et horaires proposés, les thématiques,
- La très forte adhésion du public au week-end « Bienvenue dans mon jardin au naturel » est à souligner : 400 personnes sur le week-end malgré la présence de la pluie le dimanche,
- Le partenariat avec le CPIE Logne et GrandLieu et les communes a bien fonctionné
- Taux de réalisation technique : 100 %.

Valorisation de l'action

- 6 articles parus dans la presse locale
- Témoignage lors du colloque de l'Union Régionale des CPIE

Bilan

Saint-Gilles-Croix-de-Vie

L'herbe sauvage n'a plus mauvaise réputation

Une exposition, organisée par la commission locale de l'eau, explique le retour des herbes folles dans notre environnement. L'opération démarre en juin, à Saint-Gilles.

Mauvaises herbes ? Non, juste rebelles !

La Ville accueille une exposition en plein air sur les plantes sauvages urbaines à regarder d'un autre œil.

Les associations locales de protection de l'environnement ont participé au vernissage aux côtés des élus et des partenaires.

Le coup d'envoi de l'opération Juin au jardin a été donné vendredi soir, avec le vernissage de l'exposition *Sauvages des rues, belles et rebelles*, mise en place par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), Logne et Grand-Lieu. La Ville s'est en effet portée volontaire pour recevoir cette exposition pilote **« pour des raisons de santé des habitants, et de protection de l'environnement »**, explique Antoine Gasnet, élu en charge de l'environnement.

Sur le bassin-versant, trente-six communes sont passées au « zéro phyto » et, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les services techniques n'utilisent plus de produits chimiques depuis quatre ans. **« Reste à sensibiliser les particuliers. »** C'est le but de l'exposition : dix-neuf bâches, installées dans les rues de la ville, célèbrent les plantes « sauvages, belles et rebelles » qui ont repris possession de nos trottoirs. La pissenlit officinal, l'orpin, ou la ruine de Rome avec ses petites fleurs mauves et des feuilles qui ressemblent au lierre font partie des stars de cette expo en plein air. Elle invite la population à porter un regard neuf sur ces plantes qui poussent dans les recoins de la ville.

Dépliants guides à disposition à la mairie et l'office de tourisme.

- Un bilan positif de cette action,
- Des demandes d'autres communes pour 2016,
- Une communication à soutenir en particulier pour les animations.

C'est le moment de jardiner propre

Une série d'animations vertes sont proposées dans le cadre de Juin au jardin pour des pratiques plus saines.

Une partie des partenaires de l'opération qui s'étalera en juin et en juillet.

En juin et juillet, la Ville rejoint le CPIE, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, pour proposer une série d'animations « vertes ». Elle s'appuie sur les compétences des forces vives de la commune (services municipaux, particuliers et associations, jardins familiaux, Vie, CPNS et la commission locale de l'eau).

L'objectif est de sensibiliser le grand public à **« jardiner propre »** pour la protection de l'environnement et des citoyens car **« c'est avant tout, mais on en parle peu, un enjeu de santé publique »**, commente Benoît Graux, président du Comité de protection de la nature et des sites.

Une exposition et des conférences

Une exposition sur les fleurs, « Sauvages des rues, belles et rebelles », aura lieu du 5 juin au 31 juillet, dans les rues de la ville. Deux conférences sur le jardinage au naturel, le 23 juin, à 17 h, à la Conserverie avec Vie, Valoriser les initiatives pour l'environnement, et le 4 juillet, au centre socio-culturel, à 15 h, avec le CPNS.

Des balades découvertes

Deux sorties botaniques, le 6 juin et 18 juillet, à 14 h, avec Pascal Naud. Quatre balades dans les dunes, le 19 juin, à 9 h 30 ; le 20, à 9 h 30 et à 14 h ; le 24 juillet, à 9 h 30, avec Vie, et le 19, à 15 h, avec le CPNS.

Une sortie à la découverte des fleurs sauvages de nos rues, les 22 juin, à 17 h, avec Vie, et une sur les pollinisateurs dans la ville, à la Paterne, avec le CPNS, le 5 juillet, à 15 h. Renseignements et inscriptions à l'office de tourisme, tél. 02 51 55 03 66.

Un temps fort

Le 13 et 14 juin, avec la visite de deux jardins « au naturel » : le jardin familial du Sablais, rue de La Roche-Bonneau, et le jardin privé de Michèle et Jean-François, rue des Laboureurs, exceptionnellement ouverts au public, de 10 h 30 à 17 h 30.

Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Quatre bonnes raisons de jardiner au naturel

Michèle Tramoy et Jean-François Gallo ouvrent, ce week-end, leur jardin au grand public : des visites guidées pour convaincre les visiteurs des bienfaits du jardinage au naturel.

4.3 ACTION N° 2 : FORMATION DES ELUS ET DES MEMBRES DE LA CLE SUR L'HYDRO-MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU

Contexte et objectifs de l'action

Cette action s'inscrit dans le cadre du renouvellement des équipes d'élus suite aux élections municipales de mars 2014 et de la définition d'un nouveau programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques porté à l'échelle du bassin versant. Un temps d'informations et échanges a donc été proposé sur la compréhension des principes régissant le fonctionnement des cours d'eau, les impacts des activités humaines, les solutions d'aménagement proposés pour restaurer les cours d'eau et retrouver un bon état des eaux.

Public visé

Délégués titulaires et suppléants du Comité Syndical du Syndicat Mixte, délégués des SIAEP Haute Vallée de la Vie et Vallée du Jaunay, membres de la CLE, associations de pêche, environnementales, d'usagers.

Contenu détaillé

Cette journée fut animée par le CPIE du Val de Gartempe, structure animatrice du réseau des Techniciens Médiateurs de Rivières.

L'après-midi fut consacré à des visites de terrain, avec interventions de techniciens et d'élus concernés :

- La Vie au niveau de l'ouvrage de l'Orcelière, commune du Poiré sur Vie, site ayant fait l'objet d'une étude « Ouvrage Grenelle »,
- Le Roc, affluent du Ruth, commune de la Genétouze, site ayant fait l'objet de travaux de restauration par la Commune de la Genétouze,
- Le plan d'eau du Ruth, plan d'eau sur cours d'eau.

Résultats

- Taux de réalisation technique : 100 %,
- 41 participants,
- 18 communes représentées / 37 communes du bassin versant (49 %),
- Evaluation (questionnaire complété par 15 % des participants) :
  - 94 % de satisfaction en particulier pour les visites de terrain et l'organisation de la journée,
  - Des exemples adaptés au secteur auraient été plus pertinents dans la présentation du matin,
  - Globalement les participants estiment avoir cerné les enjeux liés à l'hydro-morphologie et aux dynamiques des cours d'eau même si certains en demandent davantage,
  - Les participants se disent prêts à s'investir dans la mise en place d'actions en faveur des milieux aquatiques.

Valorisation de l'action et bilan

- Valorisation via le site internet.
- Bilan positif.
- Formule à renouveler.

4.4 ACTION N° 3 : FORMATION DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

Contexte et objectifs de l'action

En lien avec les objectifs du SAGE de réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités du bassin versant, un programme de formation des agents des collectivités est proposé depuis 2007.

Public visé

Les agents des services techniques : espaces verts, voirie, terrains de sports, cimetières.

Contenu détaillé

Les formations sont celles proposées dans le catalogue de formation du CNFPT des Pays de la Loire et sont organisées par la cellule d'animation du SAGE qui recense les besoins, établit la liste des formations en conséquence, et fait le lien entre les communes et le CNFPT.
Ces formations ont lieu sur une commune du bassin versant, elles permettent de favoriser la participation des agents et l'échanges d'expérience. Elles valorisent les réalisations des communes.
Deux formations ont été proposées en 2015, elles ont ciblé la gestion des espaces dits « contraints », cimetières et terrains de sports :

- ***Vers des pratiques zéro-pesticide dans les cimetières, les 15 et 16 octobre 2015 à Coëx. Formateur : Jacques Brossard, CFPPA du Lycée Nature,***
- ***Entretien éco-responsable des espaces sportifs extérieurs, les 8 et 9 décembre 2015, au Poiré sur Vie. Formateur : Denis Marché.***

Résultats

- Taux de réalisation technique : 100 %,
- 31 agents formés,
- 17 communes représentées / 37 du bassin versant soit 46 %.

Valorisation de l'action

- Via le site internet.

Bilan

- Bilan positif, action à poursuivre,
- Souhait des agents que des formations de ce type soient proposées aux élus (évolution de la réglementation et enjeux).

Visites conduites par Vincent Rousseau, responsable des espaces verts de la commune du Poiré sur Vie : réaménagement de l'ancien cimetière (enherbement, vivaces, sedums) et conception du nouveau cimetière paysager.

4.5 ACTION N° 4 : LETTRE DE LA GESTION DE L'EAU N° 17

Contexte et objectifs de l'action

L'objectif est d'informer et de rendre compte des actions mises en œuvre dans le cadre du SAGE.

Public visé

Les destinataires sont les élus et les partenaires associatifs et techniques. Le grand public est aussi amené à lire cette lettre à travers sa mise à disposition dans les présentoirs à documentation situés dans les halls d'accueil des mairies, des communautés de communes et des usines d'eau potable. Les exploitants agricoles sont également destinataires depuis la signature d'une convention avec la chambre d'agriculture.

Contenu de l'action

La lettre est écrite en interne et le contenu est validé par le groupe communication. La conception graphique et l'impression sont confiées à un prestataire (Studio Ricom).

Le tirage est passé à 2500 exemplaires pour une diffusion auprès des exploitants agricoles du territoire.

L'accès à la lettre au format numérique est possible à partir du site internet : http://vie-jaunay.com/uploads/PDF/Lettres%20SAGE/Lettre17.pdf

La lettre 2015 est organisée en 5 rubriques et privilégie les témoignages et retours d'expérience :

- ***Témoignage*** : Haies, qualité de l'eau et agriculture par Emmanuel RICHARD, exploitant agricole à Saint Révérend,
- ***La question de Lulu*** : A quoi ça sert une haie ?
- ***Une action pour l'eau*** : Zéro phyto pour l'entretien des espaces publics,
- ***Rétrospective 2015*** :
  - Exploitation durable des haies,
  - Formation sur l'hydro-morphologie des cours d'eau,
  - Exposition « Sauvages des rues, Belles et Rebelles »,
  - Signature du Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017
- ***A venir :*** Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations : une nouvelle organisation territoriale.

Résultats

Taux de réalisation technique : 100 %

Diffusion en 2016

4.6 ACTION N° 5 : SITE INTERNET WWW.VIE-JAUNAY.COM

Objectif de l'action

L'objectif du site est de diffuser régulièrement des informations sur les actions et évènements qui concernent l'eau et les milieux aquatiques du bassin versant de la Vie et du Jaunay.

Contenu de l'action

Trois lettres d'actualités (newsletters) ont été réalisées par l'équipe d'animation du SAGE en janvier, juin et décembre et diffusées à environ **400 destinataires** (collectivités du bassin, usagers, partenaires, techniques, abonnés…). Pour mémoire, en 2010 au lancement du site 150 personnes étaient destinataires des newsletters.

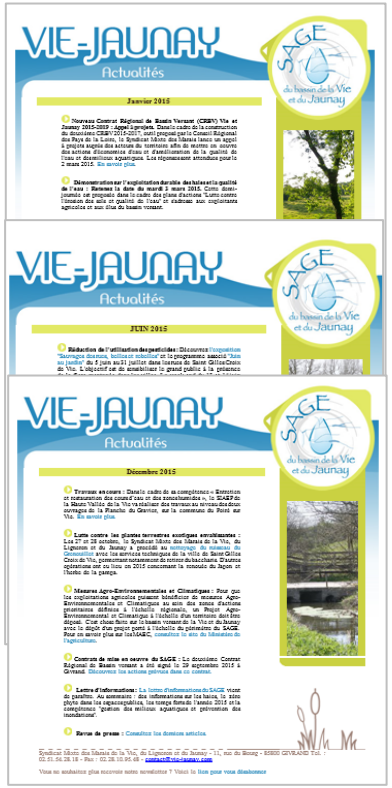

Ces lettres permettent de faire connaître les évènements se déroulant sur le bassin autour de la thématique de l'eau et de l'environnement, d'indiquer les nouveautés du site, d'informer sur le résultat d'une action ou encore de relayer une actualité d'ordre réglementaire ou technique.

En complément, le site est régulièrement actualisé en particulier, les rubriques :

- « Documentation » : mise en ligne des lettres d'information, actualisation de la revue de presse, rapports annuels d'activité 2014,
- « Comment » : nouvelles pages sur « les plans d'actions anti-érosion et qualité de l'eau » et « la lutte contre les espèces exotiques envahissantes »,
- « Qui » : informations sur le Syndicat Mixte et la Commission Locale de l'Eau.

Résultats

En raison d'une défaillance de Google Analytics, le comptage automatique des visites ne s'est pas effectuée de juin à octobre 2015.

Les résultats de la fréquentation annuelle sont donc partiels.

Pour corriger ce bug informatique et pouvoir comparer les chiffres de fréquentation du site en 2015 vis-à-vis des années antérieures, le chiffre moyen de fréquentation de juin à octobre (1 553 visites) peut être ajouté à la fréquentation réelle **soit 5 434 visites estimées sur l'année.**

Bilan

Taux de réalisation technique : 100 %.

4.7 ACTION N° 6 : PARTICIPATION AUX EVENEMENTS SUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

Contexte de l'action

La cellule d'animation du SAGE a été sollicitée pour participer à trois évènements :

- L'opération « Mains vertes », organisée par la commune de Saint Gilles Croix de Vie, le samedi 25 avril 2015,
- La fête de la nature, organisée par la commune de l'Aiguillon sur Vie, le dimanche 26 avril 2015,
- La Journée Mondiale de l'Eau, organisée par le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie à l'usine d'Apremont, le dimanche 4 octobre 2015.

Objectifs

- Sensibiliser le grand public aux enjeux de la protection de la ressource en eau,
- Faire connaître le SAGE Vie Jaunay et l'action du Syndicat Mixte.

Public visé

Elus, habitants, résidents secondaires, touristes, familles.

Contenu détaillé

Tenue d'un stand présentant le bassin versant de la Vie et du Jaunay, le SAGE, le rôle et les actions menées par le Syndicat Mixte.
Affiches, lettres, fiches techniques et exposition de plantes exotiques envahissantes (pour la bourse aux plantes) sont mis à disposition du public.
Ces documents mettent en avant la protection des milieux aquatiques, le jardinage au naturel ainsi que l'importance de ne pas gaspiller la ressource en eau.

Des animations auprès des enfants sur le cycle de l'eau ont également été proposées à l'aide de la malle pédagogique Ricochets (construction d'un bassin versant).

Résultats

- « Mains vertes » : 500 visiteurs,
- Fête de la nature : Animation d'une balade nature et tenue d'un stand,
- Journée Mondiale de l'Eau : 650 visiteurs.

La Journée Mondiale de l'Eau, le 10 octobre 2015

Bilan

Une fréquentation très importante pour la JME et l'opération « Mains vertes ».

4.8 ACTION N° 7 : INFORMATION DANS LES BULLETINS MUNICIPAUX

Contexte de l'action

Les bulletins municipaux permettent d'informer aisément la population, ils sont généralement assez bien lus par les habitants.

Objectifs

- Faire connaître le SAGE et les actions réalisées,
- Sensibiliser sur la protection de la ressource en eau,
- Inciter à s'informer et à agir.

Public visé

Habitants de la commune concernée.

Contenu détaillé

Réalisation d'un article, proposé pour les bulletins de fin d'année 2015 ou de début d'année 2016.

VIE-JAUNAY

Gérer l'eau à l'échelle du bassin

Un deuxième Contrat Régional de Bassin Versant a été signé sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay avec la Région des Pays de la Loire sur la période 2015-2017.

Ce programme d'actions de 3 ans permet de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), piloté par la Commission Locale de l'Eau, et porté par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

4 millions d'euros de travaux sont prévus par les 16 maîtres d'ouvrage du Contrat pour restaurer la biodiversité des cours d'eau et des marais, améliorer la qualité des eaux à la source (avant qu'elles ne soient traitées pour être potables) et économiser l'eau dans les équipements et bâtiments publics.

La Région apporte une aide d'environ 1 million d'euros sur ce programme, co-financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental de la Vendée, les collectivités du territoire et la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Les haies seront également favorisées car elles jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'érosion des sols et l'épuration des eaux. Véritables barrières anti-érosives, notamment lorsqu'elles sont situées sur un talus, les haies sont des éléments clés pour l'eau mais aussi pour une exploitation d'élevage. Ces aménagements sont complémentaires aux mesures agro-environnementales et climatiques qui seront proposées aux exploitants agricoles sur le bassin versant à partir de 2016.

Des actions d'information, de partage d'expériences et de sensibilisation, en particulier auprès des écoles, sont prévues sur le territoire tout au long de ce programme.

L'implication de chacun est essentielle pour contribuer à reconquérir le bon état des eaux

Chacun peut ainsi contribuer, à son niveau, à la protection de la ressource en eau. Comment ?

Par exemple, en ayant une attention plus grande sur les consommations d'eau (*au fait, combien d'eau consomme t'on ?*) ou encore en réduisant l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien du jardin et de la maison (*finalement, est-ce bien nécessaire de traiter et n'est-ce pas dangereux pour notre santé ?*)

Faire autrement, c'est possible, par des changements d'habitudes et une plus grande prise de conscience de nos impacts sur notre environnement quotidien.

Pour en savoir plus et retrouver des conseils sur les gestes éco-citoyens à la maison et au jardin, vous pouvez consulter les sites internet : www.vie-jaunay.com, mais aussi www.vendee-eau.fr et www.prenons-soin-de-leau.fr

Car l'eau est l'affaire de tous et chaque goutte compte !

Contact

Commission Locale de l'Eau

Résultats

Communes ayant insérées l'article dans leurs bulletins :

- Aizenay
- Beaulieu sous la Roche
- Belleville sur Vie
- La Genetouze
- Landevieille
- Saint Maixent sur Vie
- Soullans

Soit 21 959 habitants.

Bilan et propositions

Proposer des articles pratiques qui concernent directement les habitants en lien avec une action du SAGE.

Le groupe communication a proposé une fiche pratique sur la collecte des produits phytosanitaires.

4.9 ACTION N° 8 : ANIMATIONS « VOYAGE AU PAYS DE L'EAU » AVEC LA MALLE RICOCHETS

Contexte de l'action

Le SIAEP Vallée du Jaunay propose aux écoles de son territoire une visite de l'usine de production d'eau potable et des ateliers. L'un est animé par l'équipe du SAGE à l'aide de la malle Ricochets.

Objectifs

- Appréhender la notion de parcours de l'eau, de bassin versant et de cycle de l'eau,
- Sensibiliser sur la protection de la ressource en eau,
- Approcher le concept de solidarité amont-aval.

Public visé

Enfant de moins de 12 ans.

Contenu détaillé

Animation se déroulant par une introduction (présentation, règles du jeu de construction), une étape de construction par groupe, une mise en commun permettant de constituer un bassin versant et une conclusion.

Résultats

- En 2015, deux matinées ont été consacrées à cette activité, le 19 mars et le 3 avril. Sur ces deux dates, 5 groupes ont bénéficiés de l'animation soit un total de 80 enfants.

Bilan et propositions

Action à poursuivre, complémentaire des autres ateliers proposés à l'usine. Cette action permet de toucher un public scolaire sur l'ensemble des thématiques du SAGE.

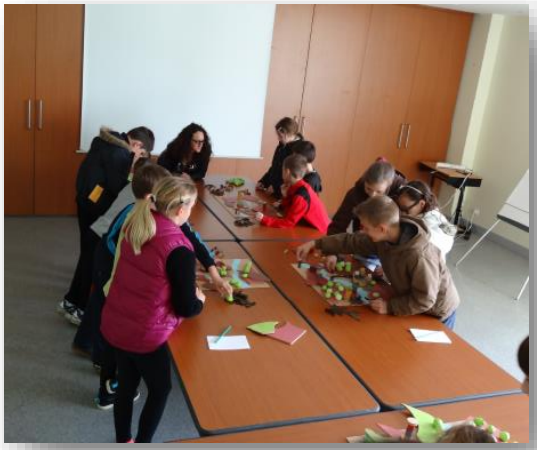

5. SUIVI ET EVALUATION

5.1 LE TABLEAU DE BORD DU SAGE

Ce document se compose de 4 parties principales :

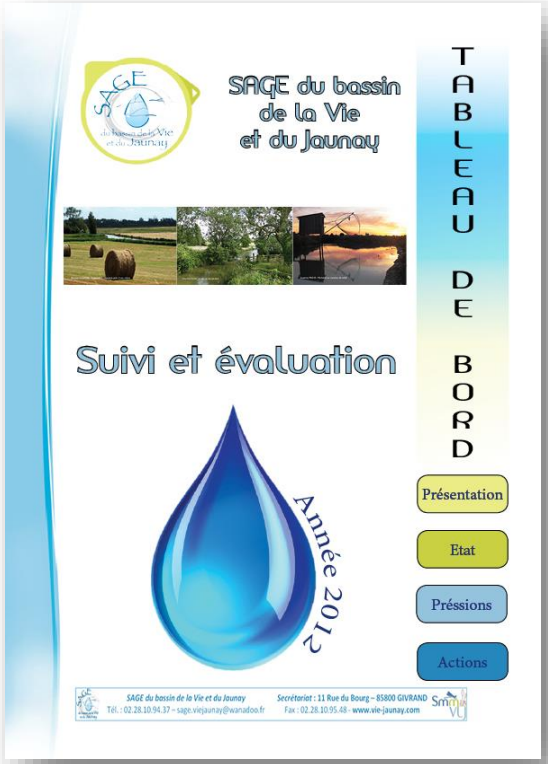

- **Une présentation du bassin versant :**
  Cette partie reprend les tenants et les aboutissants du document ainsi que les éléments caractéristiques du territoire.

- **Un état des lieux des masses d'eau :**
  Cette partie présente les données de la qualité de l'eau issue à la fois des mesures effectuées par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Général de la Vendée et de la DREAL des Pays de la Loire.

- **Un descriptif des pressions s'exerçant sur le bassin versant :**
  Cette partie décrit les causes et les impacts de chaque pression majeure du territoire. Elles sont aussi mises en perspective avec les objectifs et les actions inscrites dans le SAGE.

- **Un état d'avancement des actions du SAGE Vie et Jaunay :**
  La dernière partie du tableau de bord identifie chaque action du SAGE dans un tableau en les regroupant par enjeu et par disposition. Il y est précisé la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'avancement de chacune des actions. Il est détaillé, pour chacune des grandes thématiques, une action phare permettant de mettre l'accent sur les priorités du SAGE.

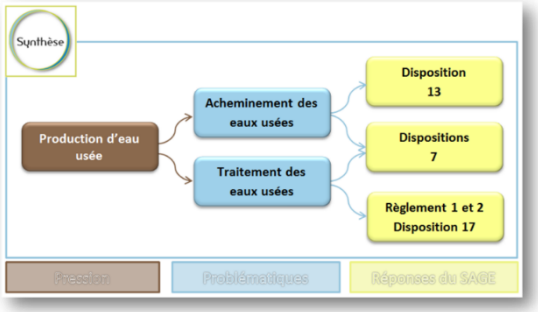

L'ensemble du document repose sur le principe « Etat / Pressions / Réponses ».

Il s'adresse aussi bien aux professionnels du territoire et aux élus qu'aux personnes souhaitant mieux connaître l'état de la ressource en eau ainsi que les actions qui y sont menées.

5.2 LE SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE

Le réseau de mesure physico-chimique 2015 est constitué de trois points principaux (le Jaunay au pont de l'évêché, la Tuderrière et le Ligneron aux écluses de Riez) où sont mesurés les paramètres suivants :

- Température
- PH
- Conductivité
- Oxygénation
- Carbone Organique Total
- Matières en suspension
- NH4
- NO2
- NO3
- Phosphore total
- Glyphosate
- Multi-résidus

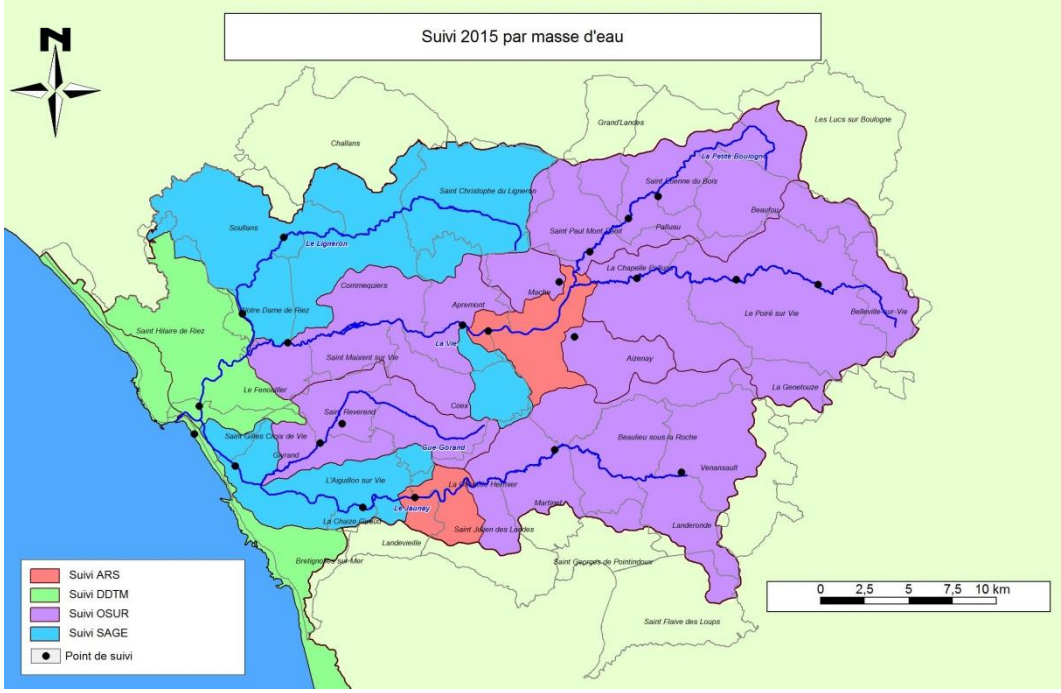

Ces trois points sont complétés par un réseau de 3 points de mesure réalisés en interne (le Birot, la Naulière et le Jaunay amont) où sont mesurés les paramètres suivants :

- Température
- PH
- Conductivité
- Oxygénation
- NO3

Les résultats sont spécifiés en annexe 3.

5.3 LA QUALITE BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Une station a fait l'objet d'un suivi de la qualité biologique en 2015 : la Tuderrière.

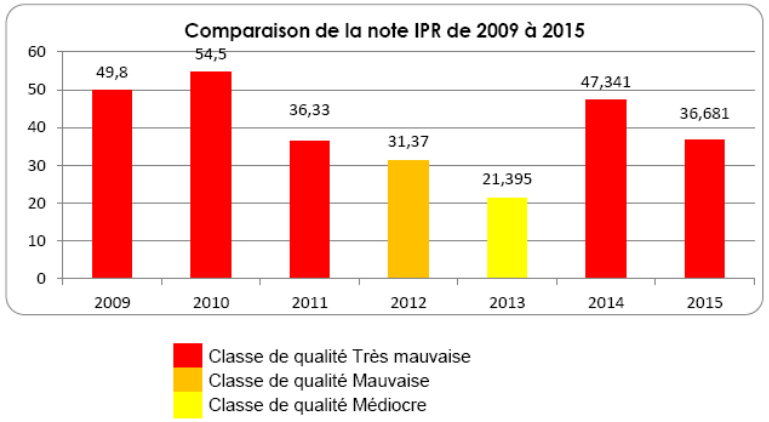

Note IBD (sur 20)		11,4
Note IPS (sur 20)		11,3
Richesse taxinomique (nb. taxons/récolte)		62
Indice de diversité de Shannon (bits/ind.)		4,79
Etat écologique selon l'HER 12		moyen

* : taxon pris en compte dans le calcul de la note IBD (Omnidia 5.3)

Prélèvement selon la norme XP T90-333 phase A+B+C	
Calcul Equivalent IBGN selon la norme T90-350 phases A+ B + C	
Variété taxonomique	18
Classe de variété	6
Groupe indicateur	6
Taxon indicateur	Nemouridae
Note*	11
Classe de qualité *	Moyen état

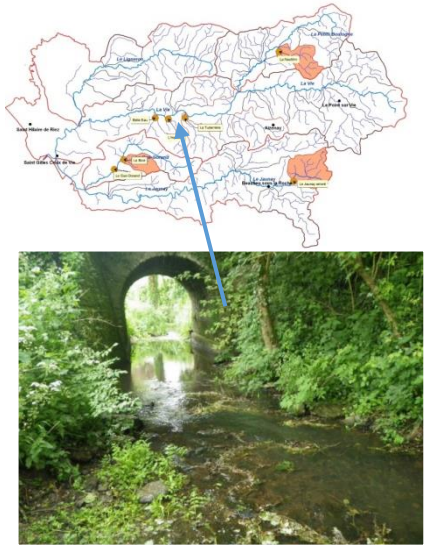

La Tuderrière à Apremont

En 2015, la Tuderrière est un milieu **riche en nutriments** qui semble parfois subir des pollutions organiques. Mais elle affiche des valeurs fortes pour la diversité ce qui est un point positif pour ce cours d'eau.
Ces résultats sont confirmés par les résultats de l'Indice Biologique Global Normalisé et de l'Indice Biologique Diatomées.

Les résultats de l'Indice Poisson en Rivière quant à eux, démontrent que le **paramètre débit** est l'élément clé vis-à-vis des résultats du cours d'eau. Il va agir ainsi sur les habitats aquatiques au travers de deux composantes essentielles : la morphologie et les conditions hydrauliques. La présence de plans d'eau sur le cours d'eau peut être à l'origine de l'accentuation de la sévérité des étiages et la modification profonde des peuplements en place.

6. ANALYSE – BILAN - PERSPECTIVES

Les actions mises en place tout au long de l'année 2015 dans le cadre de l'animation du SAGE ont particulièrement permis :
- de définir le périmètre d'actions, la gouvernance et de structurer les maîtrises d'ouvrage agricoles pour l'élaboration du Contrat Territorial avec un renforcement du rôle de la CLE dans sa mission de suivi, de coordination, de communication et d'évaluation,
- de signer un deuxième Contrat Régional de Bassin Versant avec la Région des Pays de la Loire,
- de valider le volet milieux aquatiques du Contrat Territorial,
- de finaliser et de valider l'étude de détermination des volumes d'eau prélevables en lien avec l'évolution du SDAGE Loire-Bretagne,
- de proposer la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) aux exploitants du bassin versant,
- de former et sensibiliser les différentes catégories d'acteurs sur l'exploitation durable du bocage, l'hydro-morphologie des cours d'eau, les modes d'entretien des espaces publics sans pesticides et l'acceptation de la flore spontanée.

Le bilan est positif en terme de gouvernance puisque la stratégie mise en place permet de replacer la CLE au centre et d'améliorer la cohérence, le suivi et l'évaluation des actions. Les volets « pollutions diffuses » et « milieux aquatiques » seront par ailleurs réunis en un même contrat comme c'est déjà le cas pour le Contrat Régional de Bassin Versant. Cette évolution fait suite à une volonté des élus locaux de mettre en œuvre le SAGE concrètement et efficacement.

Le volet quantitatif a été développé notamment par l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat conduite conjointement à la révision du SDAGE Loire-Bretagne. Les résultats pourront être intégrés dans le cadre de la révision du SAGE. Le projet de substitution des prélèvements estivaux a évolué avec l'étude d'un nouveau scénario basé sur un prélèvement hivernal.

L'année 2016 sera consacrée à la finalisation du Contrat Territorial et notamment la définition du volet pollutions diffuses, la mise en œuvre des MAEC et du Contrat Régional de Bassin Versant, et enfin des actions de sensibilisation en particulier vis-à-vis du zéro phyto (échéance de la loi Labbé 2017 pour les collectivités et 2019 pour les particuliers). La thématique du bocage continuera d'être développée à travers les plans de gestion des haies et l'accueil d'un stagiaire pour soutenir les inventaires locaux.

Le SDAGE Loire-Bretagne entrant en vigueur à partir de 2016, une appropriation des enjeux et des nouvelles orientations sera nécessaire. La révision du SAGE sera à initier dès 2017.

ANNEXE 1 : DOSSIERS REÇUS AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU EN 2015

Référence Dossier	Date d'envoi	Nature procédure	Objet de la transmission	Objet du dossier	Bassin versant - masse d'eau	Type dossier	Pétitionnaire	Commune concernée
85-2015-00492	18/09/2015	Régularisation	Information	Déclaration d'existence d'un plan d'eau à usage d'irrigation agricole, lieu dit "Mon Rêve", d'une superficie de 4,1 ha	Ligneron	Plan d'eau	GAEC La BIRONNIERE	SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON
85-2015-00493	18/09/2015	Déclaration	Information	Installation d'un dispositif de pompage pour un prélèvement hivernal dans le Ligneron	Ligneron	Prélèvement cours d'eau pour irrigation	GAEC La BIRONNIERE	SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON
85-2015-00283	21/08/2015	Reconnaissance du caractère fondé en titre	Information	Reconnaissance du caractère fondé en titre du moulin de la Reveillère, situé sur le Jaunay	Jaunay amont	Ouvrage sur cours d'eau	Gilles SUSBIELLES	MARTINET et LA CHAPELLE HERMIER
85-2015-00273	13/08/2015	Déclaration	Information	Création d'un pont communal en remplacement du gué de la Planche du Gravier sur la Vie	Vie amont	Ouvrage sur cours d'eau	SIAEP Haute Vallée de la Vie	LE POIRE SUR VIE
85-2015-00265	13/08/2015	Déclaration	Information	Seuil de la Planche du Gravier sur la Vie - Travaux d'amélioration de la continuité écologique	Vie amont	Ouvrage sur cours d'eau	SIAEP Haute Vallée de la Vie	LE POIRE SUR VIE
85-2015-00156	05/08/2015	Autorisation	Avis	Confortement et réalignement des ouvrages de défense contre la mer à Saint Hilaire de Riez	Eaux littorales Nord Sables-d'Olonne	Défense contre la mer	CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie	SAINT HILAIRE DE RIEZ
85-2014-00725	09/10/2015	Déclaration	Information	Déclaration d'existence d'un plan d'eau à usage d'irrigation agricole, lieu dit "la petite sauvagère", d'une superficie de 2 ha	Ligneron	Plan d'eau	ASL la Vallée de la Sauvagère	COMMEQUIERS
85-2014-00462	17/03/2015	Déclaration	Information	Confortement de la digue des demoiselles	Eaux littorales Nord Sables-d'Olonne	Défense contre la mer	Communauté de commune du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	SAINT HILAIRE DE RIEZ
85-2014-00639	02/03/2015	Déclaration	Information	Création d'un lotissement "les Hirondelles" sur 4 ha	Vie aval	Lotissement et zones d'activités	Commune de Saint Maixent sur Vie	SAINT MAIXENT SUR VIE
85-2015-00135	01/06/2015	Déclaration	Information	Drainage de 9,6 ha de terre agricole	Jaunay aval	Nouveau drainage	Gaec la Coutancière	SAINT JULIEN DES LANDES
85-2015-00170	18/06/2015	Déclaration	Information	Création d'un lotissement "Rue du Sablat" sur 1,85 ha	Jaunay amont	Lotissement et zones d'activités	Commune de Landeronde	LANDERONDE
85-2015-00542	08/10/2015	Déclaration	Information	Aménagement d'un bassin de régulation des eaux pluviales secteur du Château Vieux sur 14 ha	Estuaire de la Vie	Eaux pluviales	Commune de Saint Hilaire de Riez	SAINT HILAIRE DE RIEZ
85-2015-00129	02/06/2015	Déclaration	Information	Création d'un plan d'eau d'irrigation agricole d'une surface de 1,2 ha et d'un capacité de 39 500 m3 au lieu-dit la grande proutière	Vie amont	Plan d'eau	M. Luc Bourmaud	AIZENAY

Référence Dossier	Date d'envoi	Nature procédure	Objet de la transmission	Objet du dossier	Bassin versant - masse d'eau	Type dossier	Pétitionnaire	Commune concernée
85-2015-00259	01/10/2015	Déclaration	Information	Amélioration de la continuité écologique du moulin de la Reveillère	Jaunay amont	Ouvrage sur cours d'eau	SIAEP vallée du Jaunay	SAINT JULIEN DES LANDES
85-2015-00399	02/10/2015	Déclaration	Information	Création d'un lotissement "le côteau du Moiron" sur 2,4 ha	Noiron	Lotissement et zones d'activités	VENDEE AMENAGEMENT	AIZENAY
85-2015-00418	23/09/2015	Déclaration	Information	Création d'une ZAC sur 8,5 ha	Ligneron	Lotissement et zones d'activités	Commune de Saint Christophe du Ligneron	SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON
85-2015-00504	23/09/2015	Déclaration	Information	Régulation administrative de drainage (28,5 ha) réalisés entre 2005 et 2009	Ligneron	Ancien drainage	GAEC La Bironnière	SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON
85-2015-00546	13/01/2015	Déclaration	Information	Création d'une station d'épuration de type boues activées sur la commune de Martinet d'une capacité de 1 400 EH	Jaunay amont	Station d'épuration	Commune de Martinet	MARTINET
85-2015-00011	21/01/2015	Déclaration	Information	Déclaration d'exploitation d'un puits réalisé en 1998 - Lieu dit "les Pelletières" pour l'alimentation en eau de bâtiments d'élevage	Ligneron	Puits et forages	Jean-Denis RONDEAU	SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON
85-2014-00490	05/01/2015	Déclaration	Information	Extension de la station dépuration de la Chapelle Palluau d'une capacité de 900 EH	La Petite Boulogne	Station d'épuration	Commune de la Chapelle Palluau	LA CHAPELLE PALLUAU
85-2015-00532	08/12/2015	Déclaration	Information	Relevage du câble sous-marin EURAFRICA	Eaux littorales Nord Sables-d'Olonne	Travaux marins	Orange	SAINT HILAIRE DE RIEZ
85-2015-00626	26/11/2015	Déclaration	Information	Création d'un sondage de reconnaissance en eau route de Notre Dame de Riez (100 m de profondeur)	Eaux souterraines	Puits et forages	OLMIX	SAINT HILAIRE DE RIEZ
85-2015-00333	2015	Déclaration	Information	Création d'une ZAE "Roussay" sur 3,03 ha - Commune de Saint Etienne du Bois	La Petite Boulogne	Lotissement et zones d'activités	Communauté de Communes du Pays de Palluau	SAINT ETIENNE DU BOIS
85-2015-00347	22/09/2015	Déclaration	Information	Drainage de parcelles agricoles (7,90 ha)	Gué Gorand	Nouveau drainage	GAEC Val du Jaunay	L'AIGUILLON SUR VIE
85-2015-00505	23/09/2015	Déclaration	Information	Reconnaissance d'antériorité de drainages agricoles (104,5 ha) réalisés entre 1970 et 1991	Ligneron	Ancien drainage	GAEC La Bironnière	SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON
85-2015-00157	08/06/2015	Déclaration	Information	Création d'un lotissement "Le Fief des Trois Baudets" (1,82 ha)	Estuaire de la Vie	Lotissement et zones d'activités	Consorts MICHON	LE FENOUILLER
15-DDTM85-13	16/01/2015	Autorisation	Information	Révision de l'autorisation de prélèvement d'eaux souterraines - Captage de Villeneuve	Eaux souterraines	Puits et forages	SIAEP Vallée du Jaunay	COMMEQUIERS ET NOTRE DAME DE RIEZ
15-DDTM85-123	02/04/2015	Autorisation	Information	Autorisation temporaire de prélèvement d'eau dans les rivières hors Zone de Répartition en Eau pour la saison d'irrigation 2015	Vie aval	Prélèvement cours d'eau pour irrigation	Association Syndicale des Marais de la Vie	APREMONT, COMMEQUIERS, SAINT MAIXENT SUR VIE, LE FENOUILLER, NOTRE DAME DE RIEZ
85-2015-00256	02/06/2015	Demande d'avis	Information	Création d'un plan d'eau de loisirs (type mare) sur 500 m² au lieu dit "La Proutière"	Jaunay amont	Mare	Jean-Marie DUPONT	VENANSAULT

ANNEXE 2 : AUTRES REUNIONS ORGANISEES OU SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION

- 8 janvier : Comité de suivi des dragages du Port de Saint Gilles Croix de Vie
- 12 janvier : Visite de terrain (stations hydrométriques, barrages) avec Vendée Eau et M. Cudennec dans le cadre de l'expertise menée avec le Conseil Départemental pour la révision du SDAGE et la gestion des prélèvements hivernaux.
- 16 janvier : Réunion de présentation du code de bonne conduite sur les espèces végétales envahissantes par la DREAL des Pays de la Loire et le Département de la Vendée
- 16 janvier : Présentation du dispositif de mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) par la Région des Pays de la Loire
- 20 janvier : Groupe communication du SAGE
- 23 janvier : préparation de la journée SAGE sur l'entretien des haies avec les partenaires (Chambre d'agriculture, CUMA, Valdéfis)
- 26 janvier : RDV Vendée Eau pour la coordination des actions bocage, réduction des pesticides et agricoles
- 27 janvier : Participation au colloque régionale agro-écologie et systèmes de cultures innovants
- 28 janvier : Point d'étape avec les services de la Région des Pays de la Loire pour la préparation du CRBV 2015-2017
- 3 février et 4 février : réunion des animateurs SAGE du bassin Loire-Bretagne
- 6 février : Réunion de présentation des MAEC bassin versant d'Apremont par la Chmabre d'agriculture de la Vendée
- 12 février : réunion de préparation de l'ouverture des serres municipales de Gilles Croix de Vie
- 17 février : réunion avec le Président et les Vice-Présidents de la CLE sur la stratégie pour la préparation du Contrat Territorial : périmètre et gouvernance
- 19 février : Comité de suivi des dragages du Port de Saint Gilles Croix de Vie
- 23 février : Réunion de préparation du programme de sensibilisation « Sauvages des rues, belles et rebelles » développé sur la commune Saint Gilles Croix de Vie
- 24 février : RDV chambre d'agriculture pour la préparation du CRBV
- *25 février : Bureau de la CLE*
- 26 février : RDV mairie du Poiré sur Vie pour la préparation du CRBV
- 27 février : Réunion de préparation du programme de sensibilisation « Sauvages des rues, belles et rebelles » développé sur la commune d'Apremont
- 2 mars : RDV Mairie de Saint Christophe du Ligneron pour la préparation du CRBV
- 3 mars : journée de démonstration « Entretien des haies » à Beaufou organisé par le SAGE
- 4 mars : réunion départementale sur les prélèvements hivernaux et la révision du SDAGE
- 5 mars : entretiens individuels avec les structures agricoles du territoire (chambre d'agriculture, GAB, GRAPEA, CUMA)
- 6 mars : Bureau du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- 10 mars : réunion d'information du GAB de la Vendée
- 12 mars : comité de pilotage du Contrat Territorial d'Apremont sur l'évaluation du Contrat 2010-2014
- 16 mars : comité de pilotage du Contrat Territorial du Jaunay amont sur l'évaluation du Contrat 2010-2014
- 17 mars : RDV avec Vendée Eau pour la préparation du Contrat Territorial
- 19 mars : Animation « Ricochets » sur la thème du bassin versant auprès des scolaires à l'usine du Jaunay
- 19 mars : Rendez-vous avec les services de la Région des Pays de la Loire pour la présentation des résultats de l'appel à projets relatif au CRBV 2015-2017

- 20 mars : Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- 23 mars : réunion pour l'adaptation de l'exposition « Sauvages des rues, belles et rebelles » au bassin versant de la Vie et du Jaunay
- 24 mars : réunion régionale relative à l'Observatoire des Achats de Produits Phytosanitaires
- 26 mars : Point Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sur la gestion différenciée
- 27 mars : réunion avec le Président et les Vice-Présidents de la CLE sur le bilan des entretiens individuels menés avec les structures agricoles pour le Contrat Territorial
- 30 mars : réunion de présentation du projet de nouveaux périmètres de protection du captage d'Apremont
- *31 mars : Commission Locale de l'Eau*
- 2 avril : groupe communication du SAGE
- 3 avril : Animation « Ricochets » sur la thème du bassin versant auprès des scolaires à l'usine du Jaunay
- 25 avril : Participation aux portes ouvertes des serres municipales de Saint Gilles Croix de Vie – Tenue d'un stand
- 27 avril : réunion de présentation du projet de nouveaux périmètres de protection du captage du Jaunay
- 27 avril : comité technique de l'étude de détermination des volumes d'eau prélevables
- 28 avril : Repérage terrain pour la journée de formation des élus sur l'hydro-morphologie des cours d'eau
- 29 avril : Repérage terrain du programme d'animations « Sauvages des rues, belles et rebelles, sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie
- 30 avril : Repérage terrain du programme d'animations « Sauvages des rues, belles et rebelles, sur la commune d'Apremont
- 4 mai : comité technique pollutions diffuses
- 11 mai : RDV mairie de Coëx sur le zéro phyto et le plan de désherbage
- 20 mai : RDV mairie du Fenouiller sur les zones humides et l'aménagement projetté derrière la MARPA
- 21 mai : RDV CFPPA pour la préparation des formations des agents communaux sur l'entretien des cimetières en zéro phyto
- 22 mai : RDV Mairie d'Aizenay pour les travaux de restauration hydro-morphologique d'un cours d'eau et la régulation des eaux pluviales – Point dossiers CRBV
- 28 mai : RDV élus et services de La Genétouze préparation intervention à la journée de formation des élus sur l'hydro-morphologie des cours d'eau
- 2 juin : groupe de travail pollutions diffuses Contrat Territorial
- 4 juin : RDV élus du Poiré sur Vie pour la préparation de la journée de formation des élus sur l'hydro-morphologie des cours d'eau
- 9 juin : Formation des élus sur l'hydro-morphologie des cours d'eau organisé par le SAGE
- 10 juin : Présentation aux agents communaux de l'exposition « Sauvages des rues, belles et rebelles » avec Pascal Naud
- 15 juin : RDV chambre d'agriculture Contrat Territorial
- 16 juin : RDV Vendée Eau CRBV
- 17 juin : RDV architecte et porteur de projet funérarium Saint Gilles Croix Vie – Impact sur zone humide
- 17 juin : RDV GAB et GRAPEA Contrat Territorial
- 22 juin : Réunion sur les MAEC Eau
- 24 juin : Audition Région Pays de la Loire pour la présentation du projet de CRBV 2015-2017
- 29 juin : réunion agricole Contrat Territorial
- 30 juin : réunon départementale MAEC
- 1er juillet : réunions agriculteurs projet ressource en eau

- *2 juillet : Commission Locale de l'Eau*
- 24 juillet : Bureau du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- 29 juillet : RDV SAFER ressource en eau
- 30 juillet : RDV Mairie Apremont préparation programme d'animations « Sauvages des rues, belles et rebelles
- 24 août : RDV Mairie de Beaulieu sous la Roche point CRBV
- 28 août : RDV chambre d'agriculture MAEC
- 3 septembre : RDV Emmanuel Richard pour visite terrain signature CRBV
- 8 septembre : RDV Mairie de Saint Gilles Croix de Vie point CRBV
- 8 septembre : présentation au Conseil Municipal d'Apremont du programme d'animations « Sauvages des rues, belles et rebelles »
- 10 septembre : point abreuvement chambre d'agriculture
- 11 septembre : comité technique agricole et MAEC
- 11 septembre : inauguration programme « Sauvages des rues, belles et rebelles » à Apremont
- 14 septembre : préparation de la journée mondiale de l'eau à Apremont
- 15 septembre : Signature du CRBV Baie de Bourgneuf 2015-2017
- 17 septembre : Bureau du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- 18 septembre : RDV Mairie Saint Christophe du Ligneron préparation témoignage lors de la signature du CRBV Vie et Jaunay
- 19 septembre : balade botanique dans le cadre du programme « Sauvages des rues, belles et rebelles » à Apremont
- 23 septembre : Réunion élaboration PLU la Genétouze
- 25 septembre : groupe agricole
- 29 septembre : signature CRBV Vie Jaunay 2015-2017
- 1er octobre : Comité Syndical
- 1er octobre : Formation suivi Vigifoncier
- 5 octobre : groupe communication du SAGE
- *6 octobre : Bureau de la CLE*
- 7 octobre : RDV Vendée Eau
- 9 octobre : Colloque de l'Union régionale des CPIE – Intervention
- 15 et 16 octobre : formation des agents communaux « Vers des pratiques zéro pesticides dans les cimetières »
- 20 octobre : RDV CPIE Logne et Grandlieu : préparation 2016
- 21 octobre : renseignements de stagiaires dans le cadre d'une monographie sur la qualité de l'eau du bassin versant de la Vie
- 29 octobre : Réunion MAEC biodiversité régionale
- *3 novembre : CLE*
- 5 novembre : journée technique agricole GAB, GRAPEA, CUMA
- 10 novembre : RDV Vendée Eau
- 12 novembre : RDV Chambre d'agriculture

- 17 novembre : RDV Emmanuel Richard receuil témoignage agriculture et haies pour lettre d'information du SAGE
- 25 novembre : RDV mairie Saint Hilaire de Riez actions CRBV Economies d'eau
- 26 novembre : Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- 1er décembre : point MAEC Chambre d'agriculture de la Vendée
- 2 décembre : RDV nouveau Directeur DDTM pour prise de contact
- 2 décembre : réunion pollutions diffuses d'origine non agricole Contrat Territorial
- 4 décembre : réunion d'information des maraîchers sur les MAEC
- 8 et 9 décembre : formation des agents communaux « Entretien éco-responsable des terrains de sports »
- 10 décembre : point ressource en eau
- 11 décembre : comité de pilotage pollutions diffuses contrat territorial et MAEC

ANNEXE 3 : RESULTATS DU SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE

- Suivi des nitrates

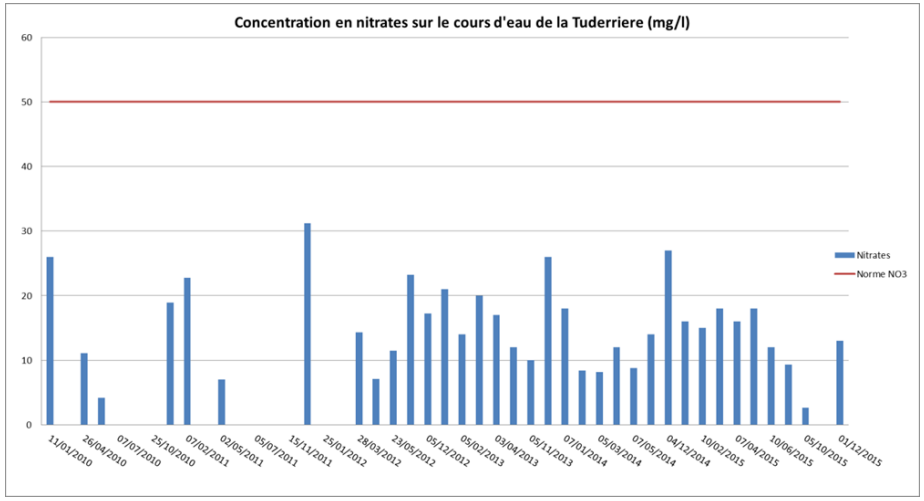

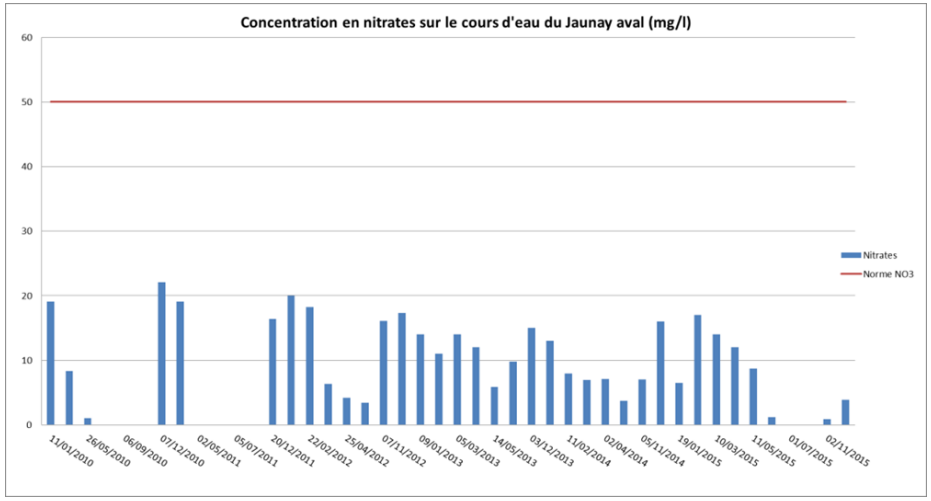

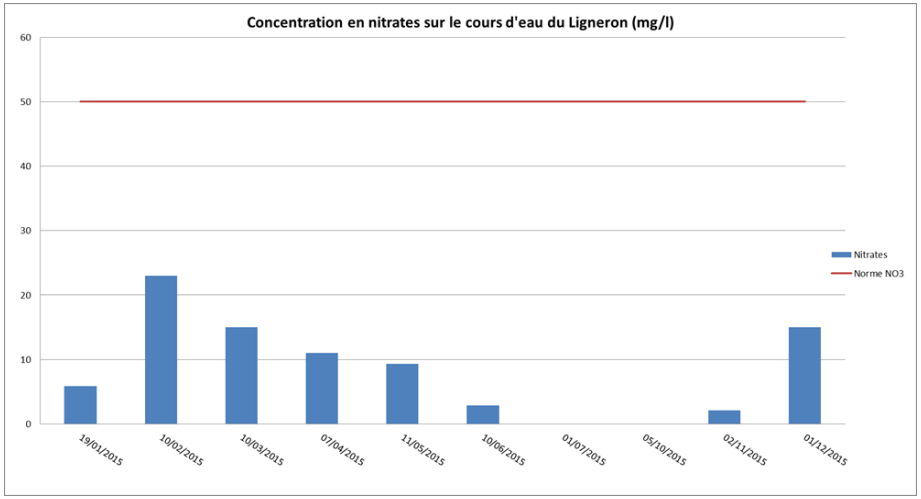

- Suivi du phosphore total

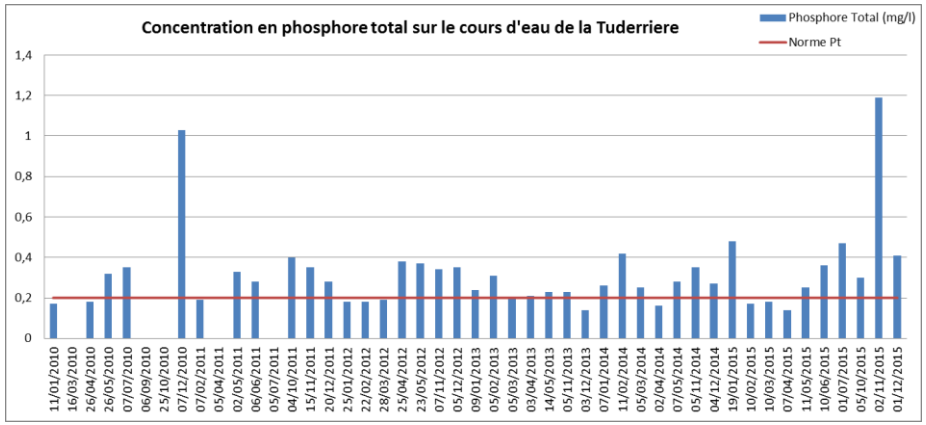

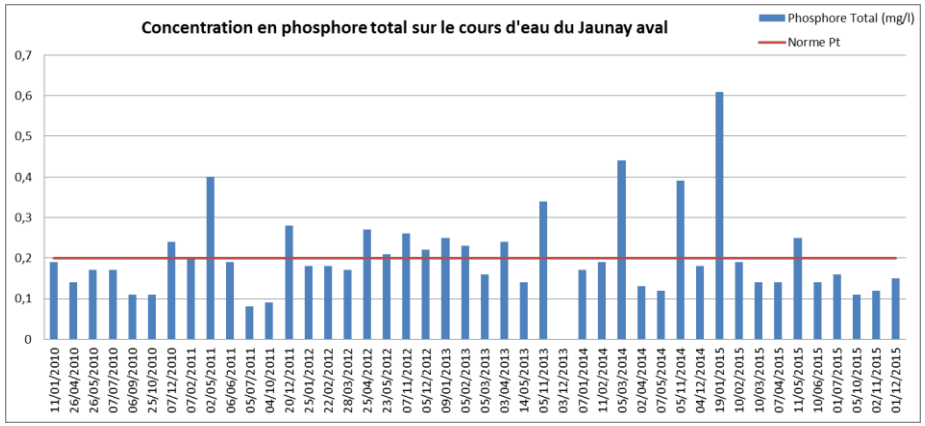

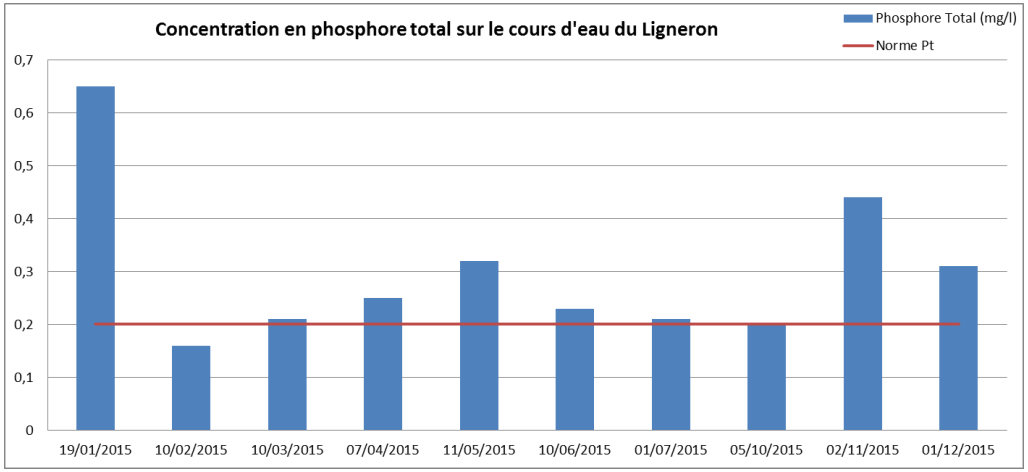

- Suivi des pesticides

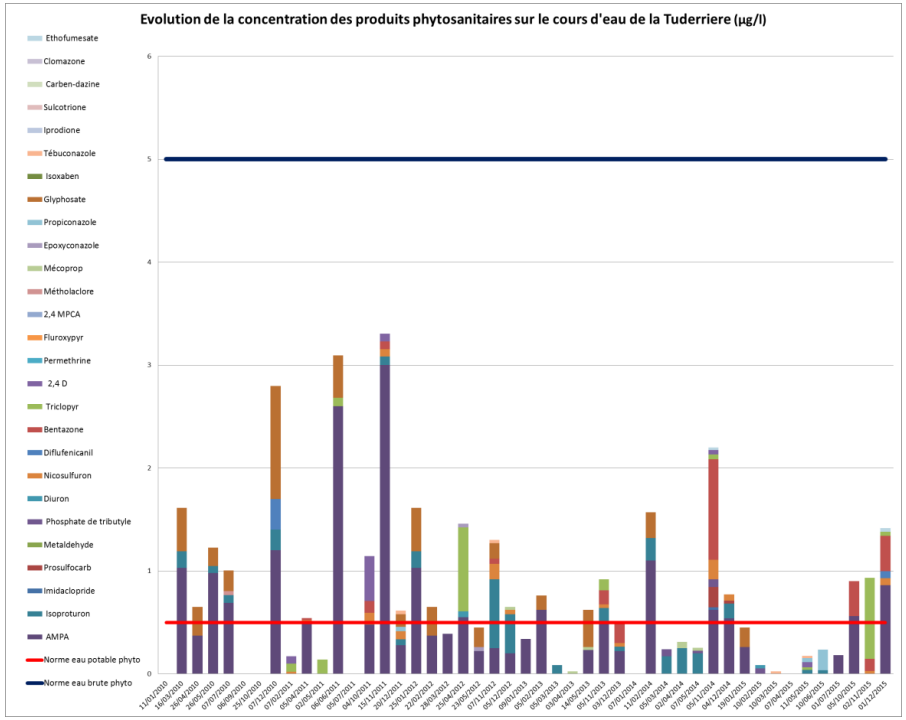

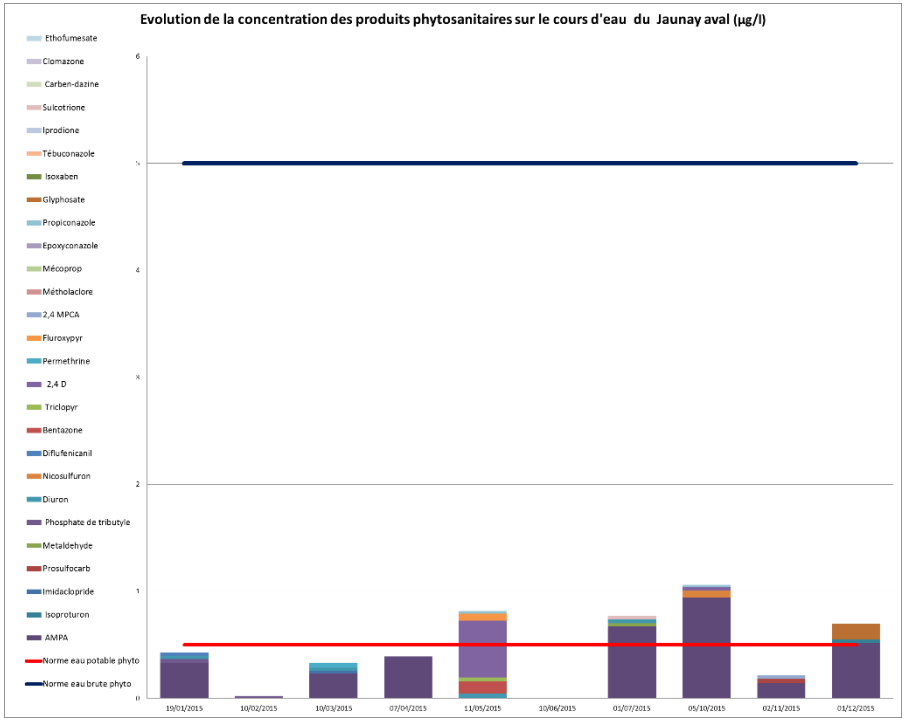

En 2015, les molécules retrouvées sont :

- dans les eaux de la Tuderrière :

l'isoxaben, l'AMPA, l'isoproturon, le glyphosate, l'imidaclopride, le prosulfocarb, les metaldehydes, le phosphate de tributyle, le diuron, les nicosulfurons, le diflufenicanil, le bentazone le triclopyr, le 2,4 D, la permethrine, le fluroxypyr, le 2,4 MPCA, les métholaclores, le mécoprop, l'époxyconazole, le propiconazole, le tébuconazole, l'iprodione, le sulcotrione, le carbendazine, le clomazone, l'éthofumesate.

- dans les eaux du Jaunay aval :

l'isoxaben, l'AMPA, l'isoproturon, le glyphosate, l'Iimidaclopride, le prosulfocarb, les metaldehydes, le diuron, les nicosulfurons, le diflufenicanil, le bentazone le triclopyr, Le 2,4 D, la permethrine, le fluroxypyr, le 2,4 MPCA, le propiconazole, le sulcotrione, l'éthofumesate, le cyproconazole, le dimethénamide, le phosphate de tributyle.

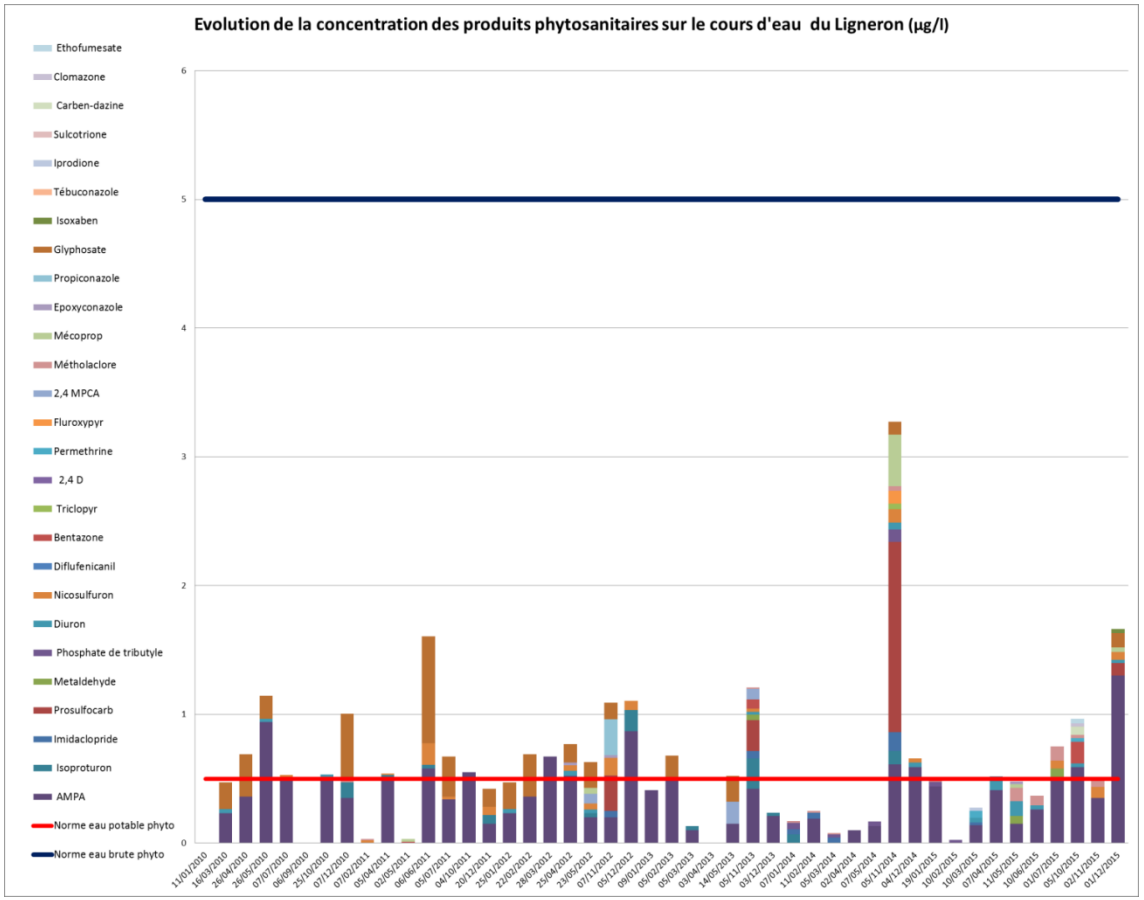

- dans les eaux du Ligneron :
l'isoxaben,
l'AMPA,
le glyphosate,
l'imidaclopride,
le prosulfocarb,
les metaldehydes,
le diuron,
les nicosulfurons,
la permethrine,
l' atrazine,
le dimethénamide,
le cyproconazole,
le clomazone,
la carbendazine,
les métholaclores,
le mécoprop,
l'époxyconazole,
l'iprodione,
le phosphate de tributyle.

Résultats du réseau de mesure interne : le Birot, le Jaunay amont et la Naulière.

Point	Date	Température de l'air (°C)	Température de l'eau (°C)	pH	Conductivité à 25°C (µS)	Oxygène dissous (mg/l)	Taux de salinité (‰)	Taux de saturation en oxygène (%)	Nitrate (mg/l)
Birot	19/01/2015	3	6,6	7,42	198,1	11,2	0,15	91,6	3,8
Jaunay	19/01/2015	3	6,3	7,26	146,9	10,73	0,11	87,1	2,5
Naulière	19/01/2015	3	6,6	7,18	145,8	11,52	0,11	89,1	3,2
Birot	10/02/2015	7	5,1	7,02	336	10,85	0,26	83,4	4,1
Jaunay	10/02/2015	7	4,4	7,37	168,6	11,85	0,13	90,1	1,3
Naulière	10/02/2015	7	4,3	7,45	173,6	11,01	0,14	83,7	3,5
Birot	10/03/2015	10	9,2	7,22	236,5	10,7	0,17	88,2	5,1
Jaunay	10/03/2015	10	9	7,34	173,7	10,51	0,12	89,9	2,3
Naulière	10/03/2015	10	9,1	7,37	184,3	9,66	0,13	82,7	3,2
Birot	07/04/2015	9	8,8	7,45	374	9,58	0,26	83,6	1,4
Jaunay	07/04/2015	10	8,4	7,61	199,2	9,17	0,14	77	1,9
Naulière	07/04/2015	10	8,1	7,26	182,9	10,38	0,13	87	2,1
Birot	11/05/2015	14	15,6	7,45	400	7,92	0,24	79,5	3,3
Jaunay	11/05/2015	14	14	7,24	204,1	8,11	0,12	79	0,5
Naulière	11/05/2015	14	13,7	7,32	201,5	9,05	0,12	87,9	0,7
Birot	10/06/2015	16	13,2	7,32	353	6,05	0,22	57,7	1
Jaunay	10/06/2015	16	14,4	7,21	241	5,52	0,15	54,2	0
Naulière	10/06/2015	16	12,9	7,27	245	6,8	0,13	64,6	0
Birot	05/10/2015	19	14,7	7,45	405	4,01	0,24	39,9	1,2
Jaunay	05/10/2015	19	12,8	7,72	271	5,75	0,17	55	0,5
Naulière	05/10/2015	19	13	7,46	237	6,06	0,17	58,3	0
Birot	02/11/2015	15	12,7	7,29	487	3,59	0,31	33,7	3,1
Jaunay	02/11/2015	15	11,4	7,28	366	3,09	0,24	28,2	2,3
Naulière	02/11/2015	12	11,6	7,07	322	0,61	0,21	5,6	6,3
Birot	01/12/2015	14	11,9	7,1	490	3,54	0,32	32,9	3,5
Jaunay	01/12/2015	14	11,6	7,19	266	7,57	0,17	68,8	2,2
Naulière	01/12/2015	14	10,5	7,25	287	7,4	0,15	71	3

Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Lipneron et du Jaunay

SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

Secrétariat : ZAE du Soleil Levant, 2 Impasse de l'Aurore
85800 GIVRAND
Tél. : 02.28.10.94.37 – Fax : 02.28.10.95.48
Courriel : sage.viejaunay@wanadoo.fr
Site internet : www.vie-jaunay.com